

Rapport de gestion de la

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

2005



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

54e rapport annuel

Exercice 2005



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Sommaire

Conseil d'administration	5
Rapport d'activité	7
– Conseil d'administration	9
– Effectifs des assurés	11
– Bilan	12
– Exploitation	20
– Conclusion	23
Comptes annuels	25
– Bilan au 31 décembre	27
– Compte d'exploitation	28
– Annexe	30
Inventaire	55
– Liste des immeubles	57
– Valeur au bilan par district	58
Rapport de l'Organe de contrôle	60
Appendice	63
– Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2006	64
– Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la caisse (rachat compris)	65
– Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2006	66
– Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2006	67
– Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2006	68
– Âge de la retraite	69
– Âge des pensionnés au 1er janvier 2006	70
Contact et information	72

Conseil d'administration

Composition à la publication

Président

M. Jacques-Henri BRON*, avocat, Lausanne

Vice-président

M. Daniel CHEVALLEY**, inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise (retraité), Crissier

Membres

M. Jean MAUERHOFER**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux

M. Eric ROCHAT*, médecin, Saint-Légier

M. Henry W. ISLER**, directeur des affaires universitaires, Jongny

M. Wolfgang MARTZ*, ingénieur agronome ETHZ, Montreux

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

Représentant du département des finances

M. Giancarlo OMBELLI, secrétaire général, Lausanne

Secrétaire

M. Jean Daniel MARTIN, président de tribunal, Lausanne

Secrétaire suppléant

M. Alexandre BERNEL, avocat, Lausanne

Rapport d'activité

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

Conseil d'administration

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré.

Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices. Depuis 2004 déjà, les comptes, y compris leur annexe au sens strict, ont été établis conformément à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, imposée par le droit fédéral.

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 53 séances. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales où les membres du Conseil ont représenté la Caisse.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud - LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité (les plus épineux), de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demandes d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Tribunal cantonal des assurances et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la Caisse a réalisé en 2005 une performance brute réjouissante de 12,38%, supérieure aux indices de référence. En tenant compte du capital moyen investi et des frais de gestion, la rentabilité nette de la Caisse se situe à 11,52%.
- Ce résultat exceptionnel est principalement imputable à l'évolution très favorable des marchés des actions suisses et des actions étrangères, dans lesquels la Caisse a atteint des taux de performance brute de respectivement 33,8% et 26,63%. Dans ces deux secteurs, notre institution a aliéné un certain nombre de titres, ce qui a permis une prise effective de bénéfices. Sous l'angle du montant placé dans ces classes d'actifs, ces ventes ont toutefois été plus que compensées par les plus-values non réalisées sur le portefeuille restant. Depuis le 1er janvier 2005, les actions de sociétés étrangères sont détenues à 100% via des placements collectifs.
- Les obligations suisses ont connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt. Les obligations étrangères ont en revanche procuré une performance brute de 9,75%, découlant à la fois de l'évolution des devises et des cours des titres détenus à travers des véhicules de placement collectifs.
- Les prêts hypothécaires sont restés influencés par des taux d'intérêt très bas. Dans un contexte de forte concurrence, la Caisse est demeurée fidèle à sa politique de conditions prudentes qui, historiquement, réduit le contentieux à un niveau extrêmement bas. Les anciens clients ont, pour la plupart, renouvelé leur confiance en notre institution et l'acquisition de nouveaux dossiers a atténué la baisse du montant total investi, causée par un certain nombre de remboursements.
- Les placements dans le secteur immobilier se distinguent par leur stabilité, appréciable lorsque, à l'inverse de l'exercice écoulé, les valeurs mobilières sont au creux de la vague. Avec un taux de 6,12% net (8,19% brut) en 2005, leur performance se situe bien au-dessus du taux technique de 4%.
- Les placements alternatifs (« Hedge Funds ») et les investissements privés (« Private Equity ») indirects sont également le fruit de la volonté de diversification de la Caisse. L'évolution des placements dans ces secteurs spécifiques est conforme aux objectifs poursuivis.
- d/ Le Conseil d'administration veille constamment à ce que les résultats bruts des investissements ne soient pas obérés par des frais de gestion disproportionnés. Il salue ainsi la création par Les Retraites Populaires d'un fonds de placement institutionnel accueillant désormais l'essentiel des valeurs mobilières de la Caisse. Cette structure permet à celle-ci et aux autres institutions dont s'occupe la gérante de bénéficier d'économies d'échelle et de limiter la charge fiscale (droit de timbre).
- e/ L'excellent résultat obtenu en 2005 a permis d'atteindre et même de dépasser l'objectif de la réserve pour fluctuation de valeurs. Celle-ci a pour but principal d'atténuer les grandes variations découlant de la comptabilisation des avoirs détenus en valeurs de marché (cours boursier à la fin de l'exercice). Le niveau de cette réserve est déterminé selon des critères constants, en fonction de la composition de l'ensemble des actifs de l'institution de prévoyance.

Une partie de l'excédent après alimentation de la réserve pour fluctuation de valeurs a été affectée à une provision destinée à financer de futures indexations des rentes, en l'absence, d'un financement spécifique suffisant. Conformément à la loi et comme chaque année, le Conseil d'administration prendra une décision sur l'éventuel octroi d'une indexation après avoir consulté l'Assemblée des délégués et le Conseil d'Etat.

Le solde de l'excédent est comptabilisé à titre de «Fonds libres», selon la terminologie imposée par la norme comptable Swiss GAAP RPC 26. Cela signifie que ces fonds sont disponibles en vue d'une utilisation conforme aux objectifs de prévoyance de la Caisse, en premier lieu aux fins d'atténuer les effets négatifs d'exercices défavorables.

Certes, le degré de couverture OPP2, soit, schématiquement, le rapport entre, d'une part, la fortune de la Caisse et, d'autre part, l'estimation en capital des engagements de prévoyance - s'élève à 74,81% à fin 2005. Il se situe ainsi quasiment au niveau de l'objectif légal de 75% au 31 décembre 2019. Il faut toutefois garder à l'esprit que la réserve pour fluctuation de valeurs est incluse dans le calcul de ce degré de couverture. En cas de baisse des marchés boursiers, dont l'exercice écoulé illustre, en l'occurrence positivement, le caractère volatil, la fortune de la Caisse à mettre en balance avec ses engagements diminuera en conséquence et péjorera d'autant le taux de couverture.

En réalité, afin d'atteindre durablement un degré de couverture minimal de 75%, la Caisse doit disposer non seulement d'actifs représentant les 75% de l'estimation de ses engagements de prévoyance, mais encore d'un «matelas de sécurité» supplémentaire. Celui-ci sera désormais comptabilisé comme «Fonds libres» dès que l'objectif de la réserve pour fluctuation de valeurs est atteint.

- f/ Sous l'angle législatif, l'année 2005 a été marquée par la gestation des mesures structurelles constituant le quatrième et dernier élément d'une vague de révisions intervenues depuis début 2003. Tant le Conseil d'administration que la gérante de la CPEV, Les Retraites Populaires, ont été associés à la conception de ces mesures qui ont pour but de permettre à la Caisse d'atteindre durablement le degré de couverture de 75% précité. Cette révision, entrée en vigueur le 1er janvier 2006, a également permis d'adapter la LCP aux nouvelles exigences du droit fédéral.

Parmi les mesures les plus importantes, citons l'allongement de 35 à 37,5 années de la durée d'assurance donnant droit aux prestations maximales, la modification des critères de fixation de la déduction de coordination, le plafonnement du coût global du supplément temporaire, la flexibilisation du système de l'avance AVS et, de manière temporaire, un abattement de 0,75% sur chacune des futures indexations des rentes. Le droit fédéral a au surplus imposé aux assurés bénéficiant jusqu'ici d'un âge minimum de retraite fixé à 57 ans un report à 58 ans. Cette dernière modification prendra effet, avec un droit transitoire pour tous ceux qui se trouvent à 5 ans ou moins de la retraite, dès le 1er janvier 2006 et pourra faire l'objet d'exceptions en faveur de certaines catégories de fonctionnaires de police, en vertu d'un règlement de la compétence du Conseil d'Etat.

Comme les précédentes, cette révision législative se caractérise en outre par la délégation de certaines tâches décisionnelles et même réglementaires au Conseil d'administration. L'organe supérieur de la Caisse a notamment été amené à fixer dans un règlement les modalités de limitation du supplément temporaire et le traitement de certaines situations spécifiques du plan de prévoyance.

- g/ Ensuite du processus EtaCom, la Caisse a accueilli durant l'exercice 2005 un certain nombre d'assurés en provenance de la Caisse intercommunale de pensions. Conscient des mutations encore possibles dans certains secteurs de la fonction publique, le Conseil d'administration prête une attention particulière à tout projet dont il est informé et qui serait susceptible de causer soit l'arrivée, soit le départ d'affiliés.

Effectifs des assurés

Plan de base

Du 1er janvier au 31 décembre 2005, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 797 unités. En effet, l'effectif a passé de 25'825 à 26'622 (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Dans le cadre du processus EtaCom, des tâches communales ont été transférées au Canton. La Caisse a ainsi accueilli 431 assurés issus de ce transfert des tâches. Les appendices B,C,D et E donnent des indications détaillées relatives aux structures d'âges et aux degrés moyens d'activité. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est, à nouveau, en légère augmentation. Il se situe à 43 ans et 5 mois à la fin de l'année alors qu'il était, au 1er janvier, de 43 ans et 1 mois.

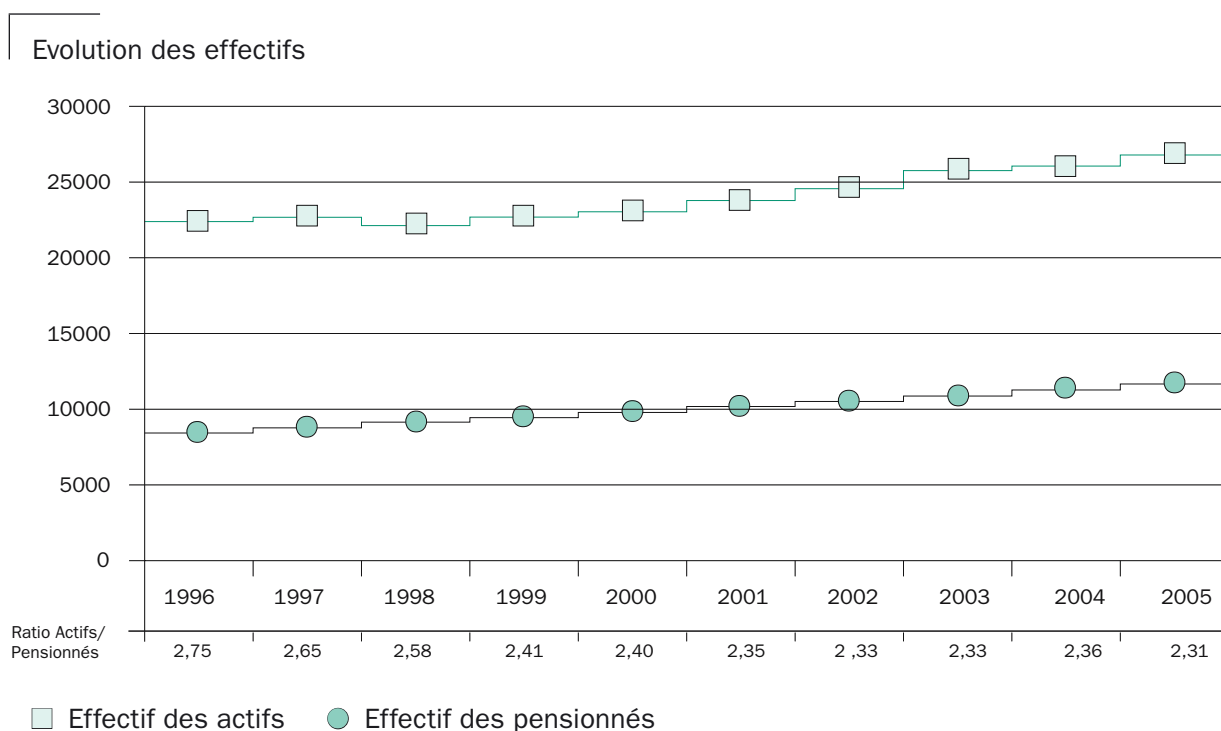
Plan risques

Du 1er janvier au 31 décembre 2005, nous avons enregistré une diminution de l'effectif des assurés du plan risques de 65 unités. En effet, ce dernier est passé de 229 à 164 (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Cette diminution est la conséquence de l'abaissement du seuil d'entrée du plan de base. En effet, le plan risques s'applique aux assurés dont l'affiliation a lieu avant le 1er janvier du 24ème anniversaire pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans ou avant l'âge de 22 ans pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 57 ans. Ces critères ont été appliqués une dernière fois en 2005. En effet, dès le 1er janvier 2006, à la suite des modifications de la LCP liées aux mesures structurelles, les critères d'affiliation répondent à une autre définition (âge d'accès au plan de base abaissé à 22 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans et abaissé à 20 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 58 ans [âge minimum élevé de 57 à 58 ans selon les dispositions fédérales]).

Effectif des pensionnés

Du 1er janvier 2005 au 1er janvier 2006, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 395 unités. En effet, ce dernier est passé de 11'271 à 11'666 (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Les appendices F et G donnent des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraite, aux âges effectifs de retraite ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.



Bilan

Placements

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux normes de l'OPP2, le Conseil d'administration, sur la base d'une analyse performances/risques, a décidé de l'allocation des actifs. En vertu de l'article 59a (point 6.2 de l'annexe), les normes suivantes ont été déterminées :

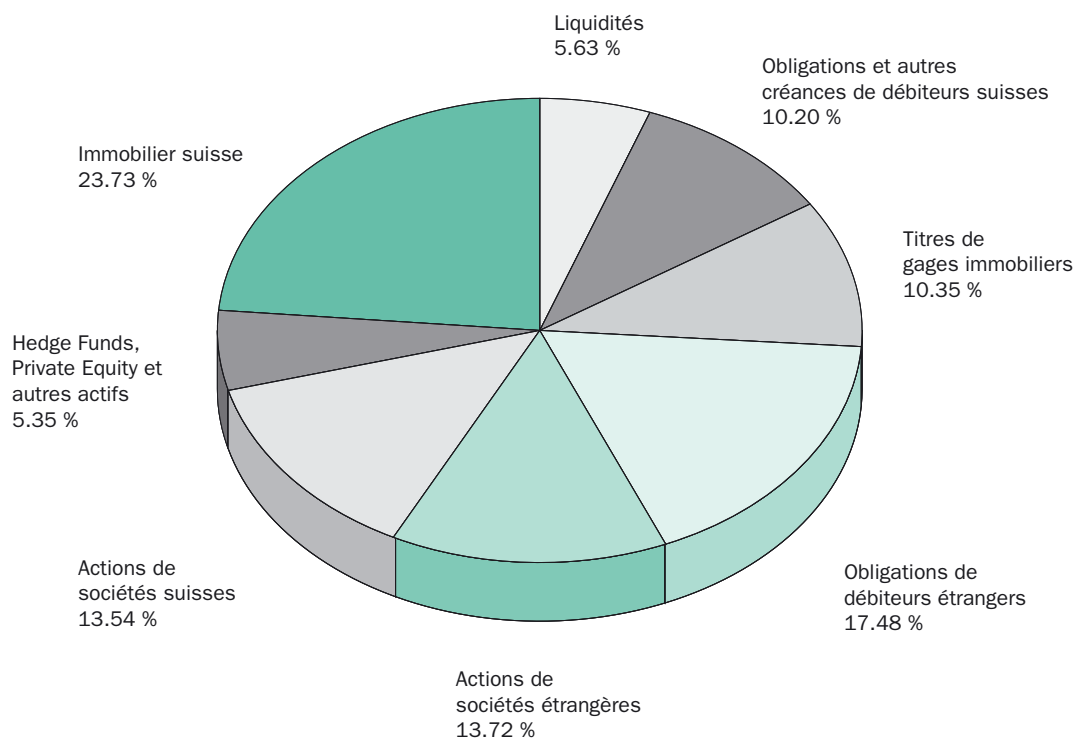
- Une classe d'actifs comprenant les placements alternatifs (Hedge Funds) ; ce poste est inclus dans les valeurs réelles.
- Une classe d'actifs comprenant les placements privés (Private Equity) ; ce poste est inclus dans les valeurs réelles.

Cette allocation des actifs a été réalisée avec l'appui de 10 experts (7 banques et 3 consultants). Les principales tendances sont les suivantes :

- Utilisation accrue de toutes les classes d'actifs autorisées par le législateur.
- Augmentation de la diversification des placements, en particulier l'immobilier, les actions, les placements alternatifs, les obligations et les hypothèques.

Une analyse de congruence entre les actifs et les passifs a permis de valider cette répartition des placements.

Répartition des placements au 31 décembre 2005



Les liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

La rentabilité basse provient du niveau très faible des taux d'intérêt.

Les créances diverses à court et à moyen terme

Ce poste comprend les créances à moins d'une année. Le détail de cette rubrique figure au point 6.4 de l'annexe.

Les placements en obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées de débiteurs suisses, des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités de droit public.

Une conjoncture bien orientée expliquée par une activité exportatrice importante de la part de la Suisse, une consommation privée soutenue et des signes d'inflation mesurés n'ont pas conduit, contrairement aux attentes, à une hausse majeure des taux d'intérêt. En effet, l'année 2005 a été marquée par une hausse modérée des taux courts et une baisse des taux longs.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt et d'une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, la CPEV ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Cette politique sera maintenue en 2006. De plus, les critères de suivi de placements seront affinés.

Les obligations de débiteurs étrangers

Ce poste comprend les obligations de débiteurs étrangers. Une grande partie est composée de placements collectifs, avec 28 gestionnaires différents.

L'année 2005 a été marquée par la forte hausse de la devise américaine contre le franc suisse, soit une performance de plus de 15%. Lors de cette année nous avons pu constater une hausse modérée des taux courts et une baisse des taux longs, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Dans ce contexte, le portefeuille s'est très bien comporté en raison des éléments suivants:

- Bonne diversification des styles de gestion.
- Bon choix de nouveaux placements collectifs.
- Bonne performance des gestionnaires sélectionnés.

La rentabilité du segment s'est révélée beaucoup plus importante qu'en 2005 en raison principalement de la fermeté du dollar US contre le franc suisse et de l'appréciation du portefeuille obligataire. En comparaison avec l'indice de référence, la performance est bonne.

En 2006, l'accent sera mis sur la poursuite de la diversification des styles de gestion. De plus, les critères de suivi des placements seront affinés.

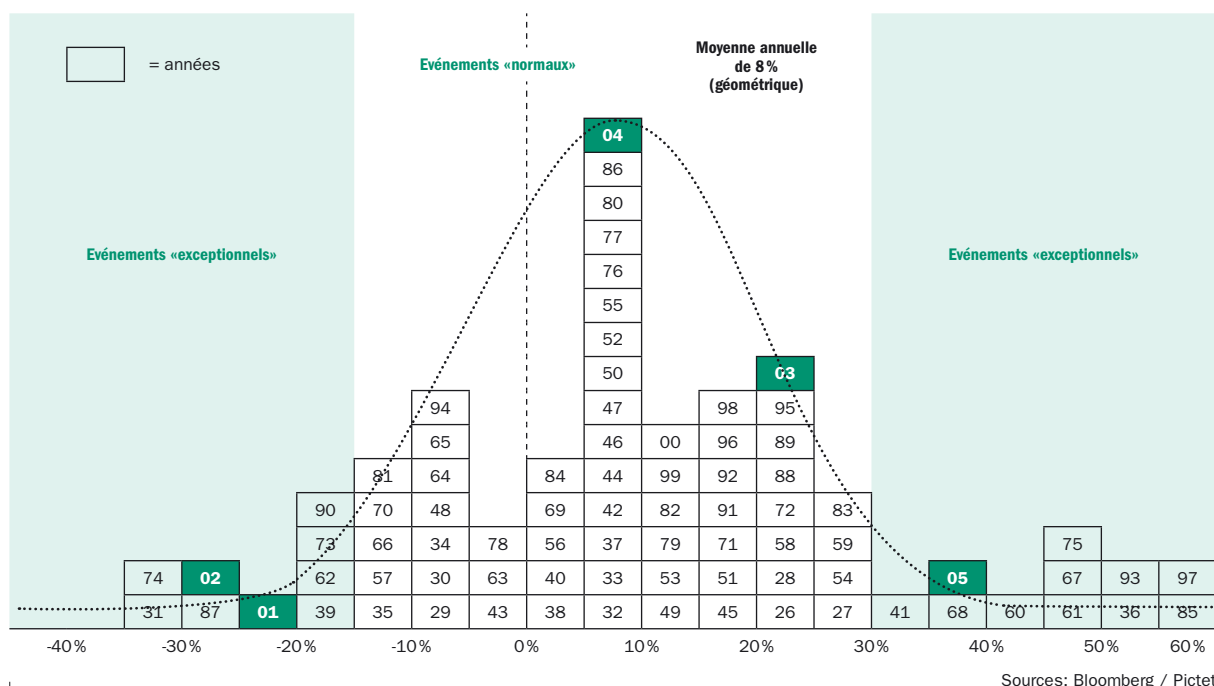
Actions de sociétés suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

Le marché suisse des actions clôture l'exercice 2005 en affichant une des plus fortes progressions de ces vingt dernières années. Cette troisième année de hausse consécutive peut être qualifiée d'exceptionnelle en regard des performances historiques.

Le portefeuille des actions suisses s'est très bien comporté l'an dernier avec une performance proche des 34%. Dans ce contexte, des ventes ont été effectuées durant le deuxième semestre 2005 au fur et à mesure de la hausse du marché. A noter qu'une sur-pondération tactique dans le segment des petites et moyennes capitalisations a amené une contribution positive, principalement lors du 1er trimestre.

Performances annuelles du marché suisse des actions de 1926 à 2005 (données au 31.12.2005) (80 observations statistiques)



Pour l'année 2006, un environnement conjoncturel a priori favorable ne correspondra pas nécessairement à une appréciation continue du marché des actions suisses durant l'année. Dans ce contexte, la gérante va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et sur des investissements dans des placements collectifs bien diversifiés. Le soin apporté au suivi des valeurs secondaires sera maintenu.

Actions de sociétés étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Il s'agit de placements collectifs, avec 40 gestionnaires différents.

Malgré les chocs subis sur l'année 2005 (pétrole atteignant USD 70.- et catastrophes climatiques aux Etats-Unis), les entreprises ont retrouvé une excellente santé et une forte rentabilité qui ont alimenté positivement la performance des actions étrangères.

La réorganisation du portefeuille entreprise à fin 2004 a fortement contribué à la très bonne performance durant l'année 2005, supérieure à 26%. De plus une bonne allocation tactique au niveau géographique a permis d'amener une contribution positive supplémentaire.

Comme pour les actions suisses nous avons procédé à des ventes, réalisées au fur et à mesure de la hausse du marché.

Pour 2006 la volonté de bien diversifier le portefeuille dans des placements collectifs de qualité devrait nous permettre d'être confiants pour cette année.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct et les placements collectifs similaires.

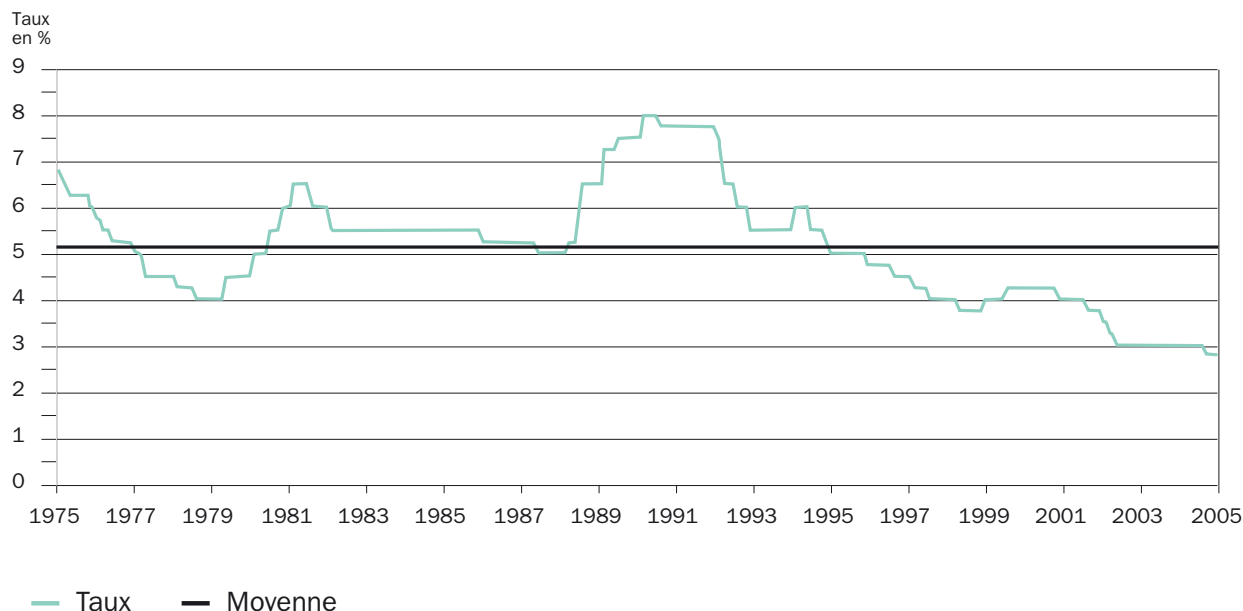
Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est conforme à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique.

La CPEV ne connaît pas de problème de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant les avantages pour la clientèle en matière de politique de stabilité, de frais, d'amortissement, etc.

En 2006, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière et ceci par des actions ponctuelles.

Evolution du taux hypothécaire de 1975 à 2005



Immobilier suisse

Immeubles

Au 31 décembre 2005, la Caisse est propriétaire de 246 immeubles. Ceux-ci abritent 7'039 appartements, 81'818 m² de surfaces commerciales et 7'296 places de parc et garages.

Immobilier direct

	CHF
Solde au 31.12.2004	1'604'586'568.61
Constructions terminées:	
Fleurettes 9, Yverdon-les-Bains	2'460'000.00
Fleurettes 20-38, Yverdon-les-Bains	28'240'000.00
Tilleul 6-8 / Plaine 12-18, Chavannes-près-Renens (solde coût construction)	115'635.95
Travaux à plus-value lors de rénovations:	3'690'831.40
Adaptation du prix de revient :	
Sablons 15-17, Morges (octroi servitude)	-30'000.00
Non réalisé:	
Gain en capital brut	17'237'227.84
Solde au 31 décembre 2005	1'656'300'263.80

Immobilier direct, investissements non traditionnels

Solde au 31.12.2004	10'000'000.00
Vente Hôtel Leysin Parc	-2'000'000.00
Solde au 31 décembre 2005	8'000'000.00

Immobilier direct, investissements en cours

Solde au 31.12.2004		14'191'290.30
Travaux	30'892'893.20	
Consolidations	-29'109'020.80	
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	-2'135'522.75	-351'650.35
Solde au 31 décembre 2005		13'839'639.95

Immobilier direct, terrains en développement

Solde au 31.12.2004		0.00
En Plamont, Orbe - addenda au plan de quartier (frais d'étude)		20'694.00
Solde au 31 décembre 2005		20'694.00

Placements collectifs

Solde au 31.12.2004		3'320'000.00
Achat parts Société Coopérative du Logement, Lutry		51'000.00
Solde au 31 décembre 2005		3'371'000.00

Correctif d'actif

Solde au 31.12.2004		-477'468.95
Dissolution de l'année		202'563.79
Solde au 31 décembre 2005		-274'905.16

Le correctif d'actif est passé de CHF 477'468.95 à CHF 274'905.16. Il concerne les immeubles subventionnés et l'immeuble Cathédrale 5 à Lausanne.

Immobilier suisse au 31 décembre 2005

Immobilier direct		1'678'160'597.75
Placement collectifs		3'371'000.00
Correctif d'actif		-274'905.16

Hedge Funds

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements dans les actions et les obligations.

L'année 2005 fut relativement difficile et contrastée pour le marché des Hedge Funds. Plusieurs phases haussières et baissières sur le plan de la performance se sont succédées.

Malgré les performances moyennes enregistrées par le marché des Hedge Funds cette année, la performance de notre portefeuille est positive. Depuis la création du portefeuille en 2002, la performance reste conforme à nos attentes grâce à une sélection et un suivi rigoureux de nos gestionnaires. A noter que la volatilité, bien qu'en augmentation, reste plus basse qu'attendue.

Date	Performances annuelles brutes
2002 (depuis le 31.07.02)	0.89%
2003	10.03%
2004	4.58%
2005	4.06%

La performance annualisée depuis 2002 est de 5,68% avec une volatilité de 3,17%.

Les Hedge Funds constituent désormais une classe d'actifs qui est acceptée par de nombreux investisseurs institutionnels. La masse sous gestion investie dans les Hedge Funds continue de croître mais de manière plus modérée, permettant ainsi de maintenir les capacités de gestion.

Private Equity

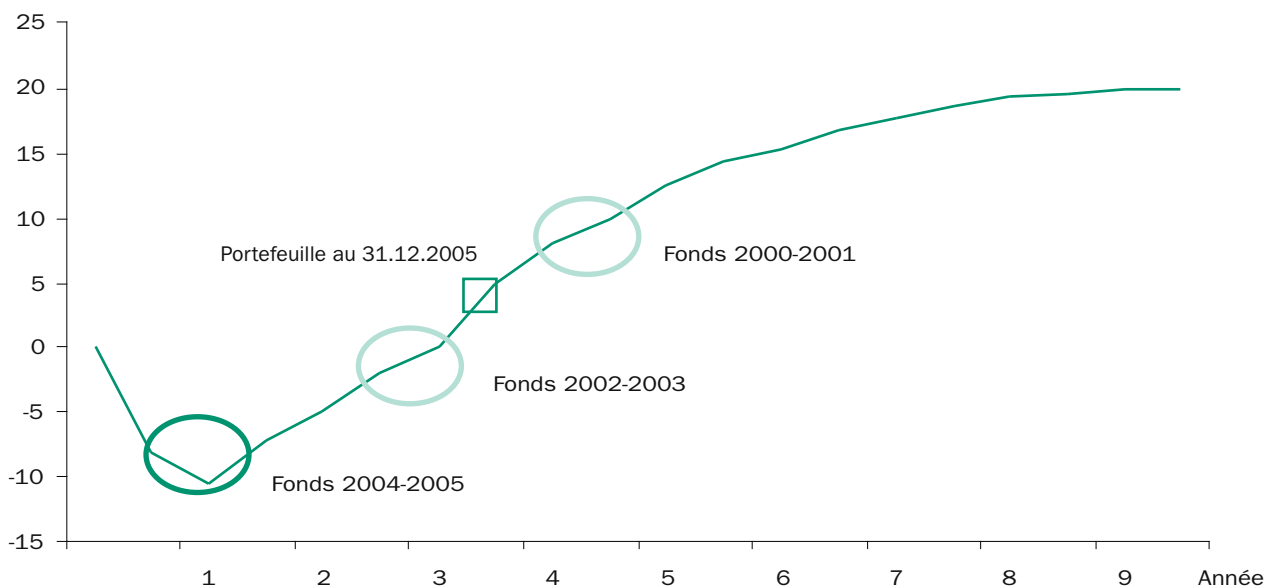
Ce poste comprend les fonds, les fonds de fonds et les sociétés actives dans le Private Equity.

2005 a été très intéressante pour le marché du Private Equity. En effet, un nombre important de réalisations ont été enregistrées aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe et un record au niveau des transactions a été atteint dans le rachat d'entreprises.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, notre portefeuille a connu une bonne performance, en particulier grâce aux fonds souscrits dans les périodes difficiles.

Evolution de la performance, courbe en « J »

TRI (%) = Taux de rendement interne



■ Performance

Durant l'exercice écoulé, l'accent a été mis notamment sur les investissements dans des fonds de qualité au bénéfice d'une longue et solide expérience en Europe.

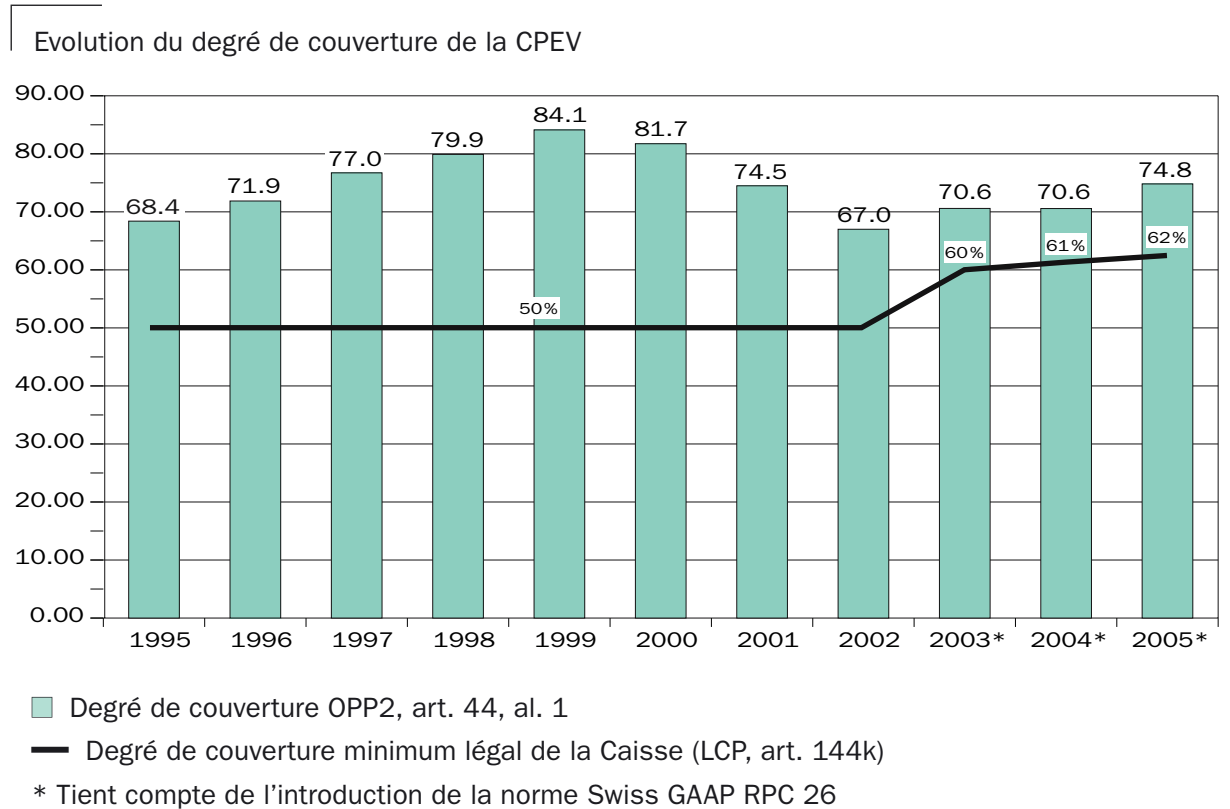
A noter que pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès.

Enfin, le marché suisse, en particulier romand, se développe lentement par manque de structures adéquates.

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La Caisse pratique un système financier dit «mixte» entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP, de porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la Caisse couverte en capitalisation.



Exploitation

Ressources

Au cours de l'année 2005, les ressources ont augmenté de quelque CHF 36,03 millions.

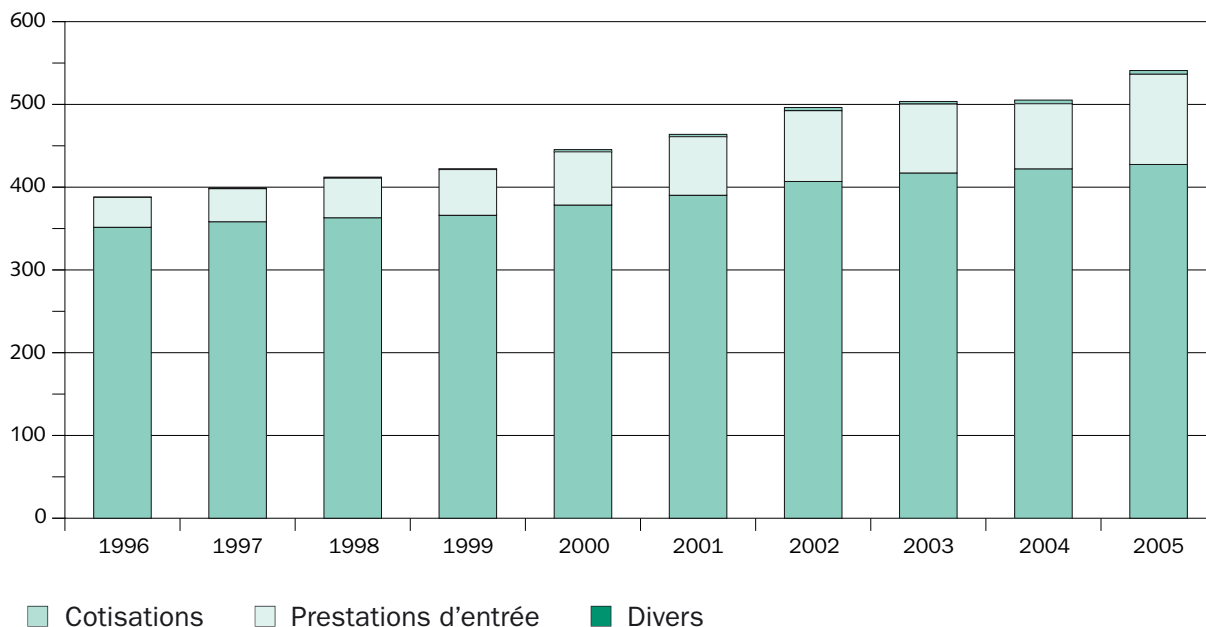
Cette variation provient principalement des postes suivants :

- Remboursements de versements anticipés propriété du logement/divorce (CHF 0,53 millions).
- Primes uniques, rachats et apports de libre passage (CHF 30,34 millions).
- Cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 5,24 millions).

Le poste «Primes uniques et rachats et apports de libre passage» avait enregistré, en 2004, une diminution de CHF 4,64 millions. La variation positive relevée sur l'exercice 2005 s'explique par une diminution de CHF 2,87 millions hors processus EtaCom et par un apport lié à EtatCom de CHF 33,21 millions (CHF 33,21 millions – CHF 2,87 millions = CHF 30,34 millions).

Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée

en millions de CHF



Prestations

Au cours de l'année 2005, les prestations ont augmenté globalement de CHF 13,65 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

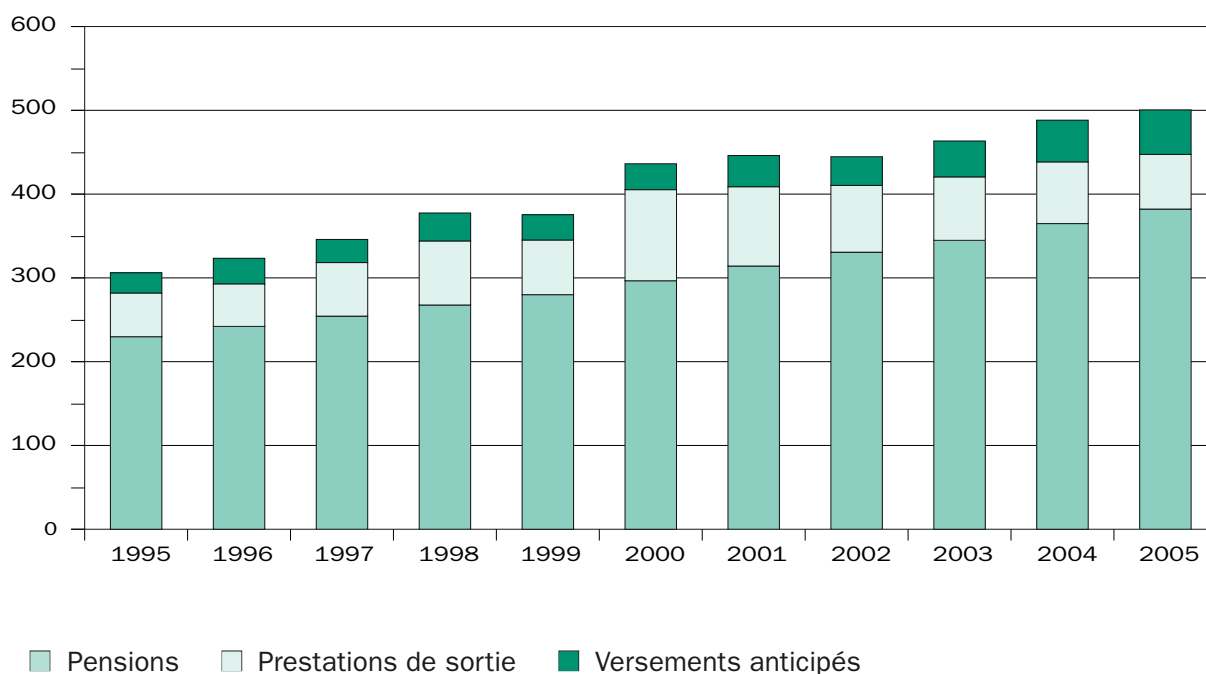
- Les prestations réglementaires (CHF 18,78 millions).
- Les versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF 3,28 millions).
- Les prestations de libre passage en cas de sortie (- CHF 8,38 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des pensions est due uniquement au nombre croissant de bénéficiaires car aucune indexation n'est intervenue au 1er janvier de l'exercice. Elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années.

Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés

En millions de CHF



Performances brutes des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants:

	CPEV	Indices de références
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	2.16%	3.58%
Obligations de débiteurs étrangers	9.79%	7.96%
Actions de sociétés suisses	33.93%	35.61%
Actions de sociétés étrangères	26.72%	26.89%
Titres de gages immobiliers	3.27%	3.21%
Immobilier suisse	8.19%	6.35%
Hedge Funds (placements alternatifs)	4.06%	non disponible
Private Equity (placements privés)	15.58%	non disponible

De manière générale les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices de marché.

Performance globale de la caisse

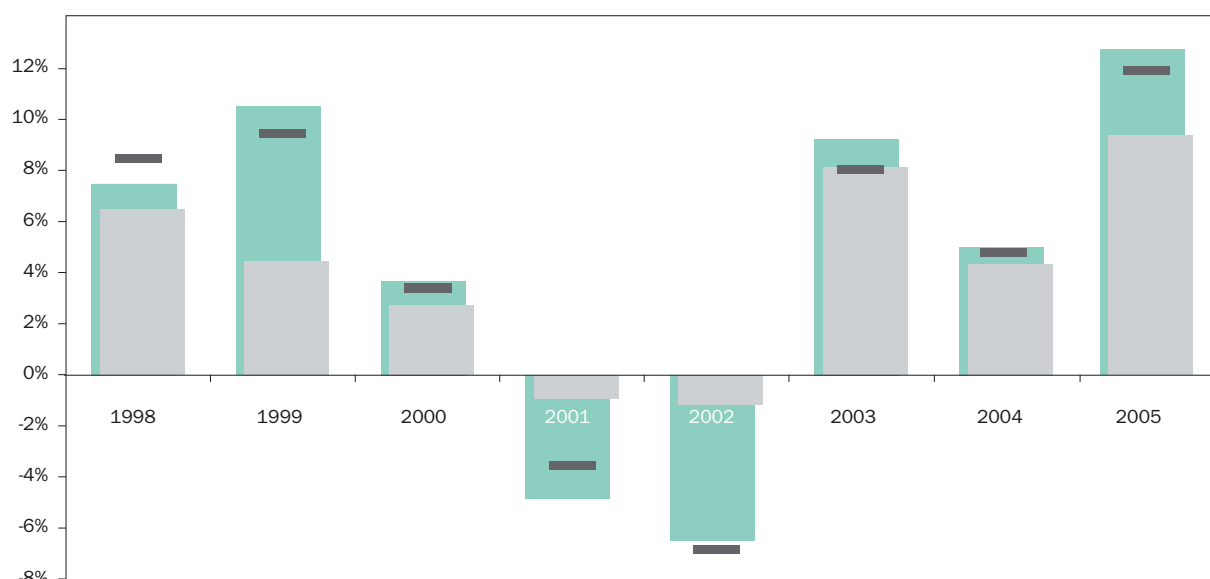
Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par Coninco SA à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Performance brute	7.32	10.63	3.73	-4.86	-6.49	9.23	4.97	12.38	4.61
* Performance théorique	8.63	9.58	3.48	-3.70	-7.46	8.13	4.78	11.95	4.42
Indice Pictet OPP2 Fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.17

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement conformément à l'allocation tactique définie par le Conseil.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.

Evolution de la performance globale de la CPEV



■ Performance brute de la CPEV ■ Performance indice Pictet OPP2 fortune globale
 — Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle

Frais d'administration

Depuis 2002, la facturation des services des Retraites Populaires tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Dès 2005, un indicateur de suivi des frais d'administration a été mis en place en collaboration avec l'expert agréé de la Caisse. Ainsi, ces frais exprimés en CHF ne doivent pas excéder le total cumulé de 0.4% des traitements cotisants et du 1% des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

Un graphique montrant la comparaison entre les frais tarifaires et les frais réels figure au point 7 de l'annexe aux comptes annuels.

Conclusion

Le Conseil d'administration se plaît à relever le caractère financièrement très favorable de l'exercice écoulé, caractère que les nouvelles normes comptables mettent particulièrement en lumière, par le jeu de l'estimation des avoirs en valeurs de marché. Notre institution de prévoyance a su s'adapter rapidement et efficacement aux modifications législatives, comptables et économiques du contexte dans lequel elle évolue. Elle s'est vu fixer un objectif raisonnable de degré de couverture à l'horizon 2019 et dispose des moyens structurels et organisationnels nécessaires pour l'atteindre. Sans occulter la perspective de périodes moins réjouissantes, la performance obtenue en 2005 permet à la Caisse de voir l'avenir avec confiance.

Comptes annuels

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Annexe

31.12.2005

31.12.2004

Actif

Placements	6.4	7'074'837'303.83	6'297'883'243.39
Liquidités		377'437'776.52	143'104'352.80
Créances à court terme		12'418'191.64	8'756'932.65
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		722'462'539.90	712'304'577.24
Obligations de débiteurs étrangers		1'238'509'632.46	1'123'469'496.64
Actions de sociétés suisses		958'888'574.80	807'434'689.79
Actions de sociétés étrangères		971'828'112.40	816'989'786.92
Titres de gages immobiliers		733'095'286.50	751'601'473.15
Immobilier suisse		1'681'256'692.59	1'631'620'389.96
Hedge Funds		296'861'538.63	246'110'743.61
Private Equity		82'041'924.39	56'453'766.63
Autres actifs		37'034.00	37'034.00
Compte de régularisation actif	7	8'808'738.30	20'001'549.04
		7'083'646'042.13	6'317'884'792.43

Passif

Dettes		16'541'708.66	12'492'275.90
Prestations de libre passage et rentes		6'035'333.05	4'227'930.00
Autres dettes	7	10'506'375.61	8'264'345.90
Compte de régularisation passif	7	5'732'113.85	6'163'527.70
Provisions non techniques	7	9'815'823.00	9'246'300.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		5'844'146'069.00	5'436'635'700.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		4'815'258'991.00	4'686'346'900.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		4'367'790'623.00	4'137'760'100.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		175'390.00	169'500.00
Provisions techniques	5.6	242'817'043.00	88'241'100.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		9'426'042'047.00	8'912'517'600.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP : 38% en 2005, 39% en 2004)	9.1	-3'581'895'978.00	-3'475'881'900.00
Réserve de fluctuation de valeurs		973'497'613.01	853'346'988.83
Situation au 1er janvier		853'346'988.83	706'112'171.26
1ère application Swiss GAAP RPC 26 (au 1.1.2004)	4.4	0.00	199'762'010.58
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		120'150'624.18	-52'527'193.01
Fonds libres	5.9	233'912'714.61	0.00
		7'083'646'042.13	6'317'884'792.43
Degré de couverture OPP2 art. 44, al.1	5.8	74.81%	70.57%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 25 avril 2006.
Au nom du Conseil d'administration :

Jacques-Henri BRON
Président

Daniel CHEVALLEY
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 25 avril 2006.
Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Les Retraites Populaires :

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)	Annexe	2005	2004
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		443'240'826.09	433'395'249.71
Cotisations des salariés	7	158'245'791.91	156'411'336.95
Cotisations de l'employeur	7	158'245'791.91	156'411'336.95
Cotisations supplémentaires des salariés	7	4'884'504.08	4'486'951.70
Finances d'entrée	7	474'653.83	484'196.79
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7	106'047'451.46	104'869'317.23
Primes uniques et rachats		15'332'348.50	10'643'777.59
Subsides du fonds de garantie		10'284.40	88'332.50
+ Prestations d'entrée		96'807'641.96	70'623'539.03
Apports de libre passage		93'649'685.56	67'999'953.08
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		3'157'956.40	2'623'585.95
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		540'048'468.05	504'018'788.74
- Prestations réglementaires		-384'140'798.70	-365'361'103.45
Rentes de vieillesse		-286'152'336.40	-270'583'025.75
Rentes de survivants		-41'074'697.70	-39'777'172.45
Pensions d'enfant		-7'194'316.55	-7'228'451.95
Rentes d'invalidité		-47'999'047.75	-47'540'952.60
Prestations en capital à la retraite		-1'372'884.80	-231'500.70
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-347'515.50	0.00
- Prestations extra-réglementaires	7	-340'074.80	-379'997.25
- Prestations de sortie	7	-118'340'531.30	-123'435'283.50
Prestations de libre passage en cas de sortie		-65'244'684.95	-73'623'229.30
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-53'095'846.35	-49'812'054.20
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-502'821'404.80	-489'176'384.20
+/- Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-407'510'369.00	-306'282'600.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-128'912'091.00	-80'658'500.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-230'030'523.00	-193'064'500.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		-5'890.00	35'100.00
Constitution des provisions techniques concernant les exercices antérieurs		0.00	-64'127'880.00
Constitution des provisions techniques		-154'575'943.00	-24'113'220.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100%		-513'524'447.00	-361'929'000.00
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP : 38% en 2005, 39% en 2004)		106'014'078.00	55'646'400.00
- Charges d'assurance		-3'376'945.00	-7'754'061.00
Cotisations au fonds de garantie		-3'376'945.00	-7'754'061.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-373'660'250.75	-299'194'256.46

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)	Annexe	2005	2004
Résultat net de l'activité d'assurance (report)		-373'660'250.75	-299'194'256.46
+ Résultat net des placements	6.7	735'571'364.51	253'798'953.43
Résultat net sur liquidités		1'006'136.62	227'424.13
Résultat net sur créances à court terme		-120'530.38	-98'788.51
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses		13'699'140.44	18'666'170.76
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers		107'942'851.79	24'169'277.21
Résultat net sur actions de sociétés suisses		257'344'273.33	54'766'986.15
Résultat net sur actions de sociétés étrangères		211'839'346.15	24'995'954.90
Résultat net sur titres de gages immobiliers		23'072'170.31	22'467'588.83
Résultat net sur immobilier suisse		100'994'073.22	97'333'139.22
Résultat net sur Hedge Funds		10'286'534.54	9'544'850.92
Résultat net sur Private Equity		9'507'567.69	1'726'409.58
Résultat net sur autres actifs		-199.20	-59.76
+/- Dissolution (+) / Constitution(-) de provisions non techniques		-569'523.00	-755'900.00
+ Autres produits		286'822.25	615'417.95
Produits de prestations fournies		278'691.85	255'016.67
Produits divers		8'130.40	360'401.28
- Frais d'administration	7	-7'565'074.22	-6'991'407.93
Frais d'administration		-646'096.37	-515'589.20
Frais de gestion administrative		-6'918'977.85	-6'475'818.73
+/- Résultat avant constitution/dissolution de la Réserve de fluctuation de valeurs		354'063'338.79	-52'527'193.01
+/- Dissolution (+) / Constitution (-) de la Réserve de fluctuation de valeurs		-120'150'624.18	52'527'193.01
= Excédent de produits		233'912'714.61	0.00

Cette information a fait l'objet d'une modification suite à une erreur constatée dans l'édition papier. Le montant donné ici est correct, et correspond à celui validé par l'organe de contrôle.

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après : CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation à la Caisse d'autres établissements de droit public, dotés de la personnalité juridique.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles.

Règlement de l'assemblée des délégués du 1er octobre 1985.

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1er octobre 2003.

Règlement de placement, mis à jour au 1er janvier de chaque année.

Règlement actuariel entré en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2005.

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Annexe

Au 1er janvier 2006, l'Assemblée des délégués se compose de :

Président :

Paul-Arthur TREYVAUD

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Vice-président :

Raphaël ABBET

Autres membres :

Michel BERNEY
François CHANSON
Anne-Marie DICK
Daniel DUMARTHERAY
Gloria CAPT
Jacques LIENHARD
Fabien LOI ZEDDA
Birgit MOREILLON
Pierre ROCHAT
Jean-Claude RUCHET
Jean-Jacques SCHILT
Linette VULLIOUD
François DE WERRA
Claudine WYSSA

Suppléants :

John CHRISTIN
Anne DÉCAILLET
Ursula GERBER BADAN
Marcel GLUR
Ariane LUCET
Cédric SCHERER
Bertrand TILLE

Secrétaire :

Christian MARQUIS

**Membres désignés par les associations
faitières du personnel**

Vice-président :

Gilbert CANTON

Autres membres :

François ALTHAUS
Omar AZRAGAINOU
Bernard BOVAY
Geneviève DE RHAM
Jean-Paul FORSTER
Jean FROIDEVAUX
Maurice GAUMAIN
Fernand GENTIZON
Jean-Marc HALLER
Daniel NICOLET
Pierre-Yves OPPIKOFER
Dao ORCEL
Dominique ROSSI
Pierre THERAULAZ

Suppléants :

Marc ANEX
Monique DISERENS
Léon IKULA-I-KUMA
Pierrette ISELIN
Philippe MARTINET
Myriam PETITPIERRE
Antoine SANTSCHY

Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1er janvier 2006, il se compose de :

Président	:	Jacques-Henri BRON* avocat, Lausanne
Vice-président	:	Daniel CHEVALLEY**, inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise (retraité), Crissier
Membres	:	Jean MAUERHOFER** directeur d'établissement scolaire, Puidoux Eric ROCHAT* médecin, Saint-Légier Henry W. ISLER** directeur des affaires universitaires, Jongny Wolfgang MARTZ* ingénieur agronome ETHZ, Montreux

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

Représentant du Département des finances	:	Giancarlo OMBELLI, secrétaire général, Lausanne
Secrétaire	:	Jean Daniel MARTIN, président de tribunal, Lausanne
Secrétaire suppléant	:	Alexandre BERNEL, avocat, Lausanne

La Caisse est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP)

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone	:	021 348 21 11
Rue Caroline 11	Fax	:	021 348 24 99
Case postale 288	E-mail	:	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site web	:	www.cpev.ch

1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général des Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné, en qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle :
Mme Françoise WERMEILLE, Hewitt Associés, Nyon.

Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné Ernst & Young SA, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

Docteur Thomas AESCHBACH, Lausanne, médecin – conseil ;

La Caisse fait calculer chaque année la performance par le consultant Coninco SA, Vevey. Une attestation est fournie.

PPCmetrics SA, Zurich, consultant pour la congruence actifs - passifs ;

Pittet Associés SA, Genève, consultant pour des questions actuarielles ;

Les Retraites Populaires, Lausanne et leurs conseillers.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

2 Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1er janvier 2005 / 2004	25'825	229	26'054	25'510	245	25'755
Augmentation						
Nouveaux	3'003	280	3'283	2'578	256	2'834
Diminution						
Démissions	-1'520	-70	-1'590	-1'571	-109	-1'680
Transfert au plan de base		-274	-274		-162	-162
Décès sans prestation	-11		-11	-3		-3
Décès avec prestations	-22		-22	-17		-17
Invalides	-135	-1	-136	-159	-1	-160
Retraités	-518		-518	-513		-513
	-2'206	-345	-2'551	-2'263	-272	-2'535
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005	26'622	164	26'786	25'825	229	26'054

2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan de base	Totaux	Plan de base	Totaux
Effectif au 1er janvier 2005 / 2004				
Invalides définitifs	1'928		1'860	
Invalides temporaires	27		43	
Retraités	6'473		6'161	
Conjoints survivants	1'851		1'813	
Enfants	992	11'271	993	10'870
Augmentation				
Nouveaux invalides définitifs	93		101	
Nouveaux retraités	488		483	
Nouveaux conjoints survivants	126	707	126	710
Diminution				
Sorties par décès				
Invalides définitifs décédés	-56		-30	
Retraités décédés	-191		-171	
Conjoints survivants décédés	-99	-346	-86	-287
Sorties par suppression de pension				
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-8		-3	
Retraités	-3		0	
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-3	-14	-2	-5
Mouvement : pensions temporaires				
Invalides temporaires	8		-16	
Enfants	40	48	-1	-17
		11'666		11'271
		Totaux		Totaux
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005				
Invalides définitifs		1'957		1'928
Invalides temporaires		35		27
Retraités		6'767		6'473
Conjoints survivants		1'875		1'851
Enfants		1'032		992
		11'666		11'271

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- I. lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus ;
- II. lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques: 3% (assuré 1%, employeur 2%)
- b) plan de base: 24% (assuré 9%, employeur 15%)

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Caisse dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

4 Principes d'évaluation et présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud sont présentés en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs et mandats de gestion (y compris les intérêts courus) figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Liquidités et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Les autres créances suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction et les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants :

Immeubles de plus de 10 ans	7,25%
Immeubles de 10 ans et moins (y compris rénovations totales)	6,60%
Immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00%

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmenté des frais de développement et d'étude.

Hedge Funds et Private Equity

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2005.

4.4 Explications relatives à la première application de la norme Swiss GAAP RPC 26

Comme indiqué l'année dernière, les comptes annuels 2004 sont les premiers à être établis selon cette norme. Conformément à la recommandation de la norme susmentionnée, dès le 1er janvier 2004, tous les placements figurent au bilan aux valeurs actuelles.

Incorporation des réserves latentes :	CHF
Investissements non traditionnels	19'355'122
Titres	38'044'009
Immobilier (taux capitalisation 7%)	165'071'462
Réserves latentes au 31.12.2003	222'470'593
Adaptation du taux de capitalisation des immeubles (2003: 7%, 2004 voir point 4.2 ci-avant)	- 14'288'803
Suppression du compte «avances AVS à récupérer» au 1.1.2004.	- 8'419'779
Première application de la Swiss GAAP RPC 26 (incorporée à la «Réserve de fluctuation de valeurs»)	199'762'011

Outre les changements apportés au résultat de la première application de la norme Swiss GAAP RPC 26, diverses adaptations concernant notamment les engagements de prévoyance et la Réserve de fluctuation de valeurs ont été également faites.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations

Evolution du capital de prévoyance

En milliers de CHF



■ Capital de prévoyance

EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

En application de l'article 145 LCP, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

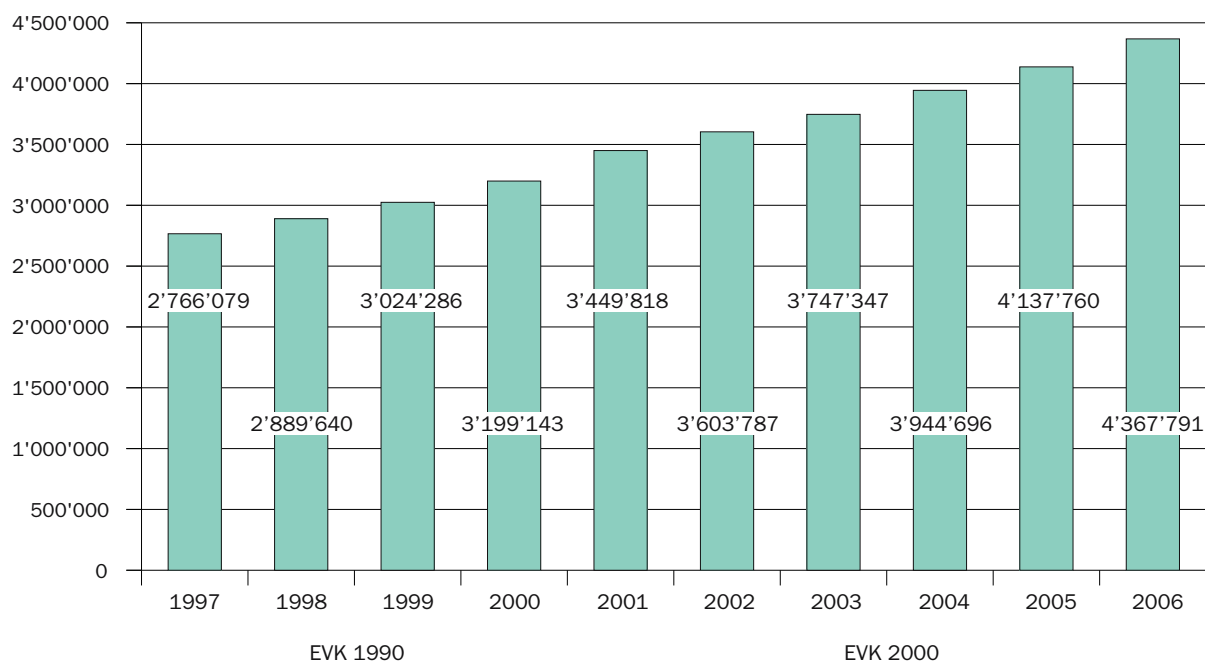
Au 31 décembre 2005, la situation des avoirs de vieillesse des assurés se résume comme il suit :

(en CHF)	2005	2004
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	1'532'063'933.67	1'463'945'980.85
Bonifications de l'année	140'327'993.56	131'560'081.31
Libres passages LPP encaissés	36'161'442.18	28'501'883.70
Intérêts sur libres passages	499'805.00	324'639.85
Intérêts sur avoirs cumulés	36'736'357.65	31'566'229.70
Intérêts sur les démissions	55'042.75	31'686.95
	213'780'641.14	191'984'521.51
A déduire les sorties 2005 / 2004		
Démissions	24'053'065.29	29'089'113.24
Versements anticipés (logement et divorce)	16'248'874.80	15'302'332.95
Décès	2'674'460.20	2'929'059.05
Retraites	75'348'108.15	71'538'788.10
Invalides	4'424'829.70	5'007'275.35
	-122'749'338.14	-123'866'568.69
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	1'623'095'236.67	1'532'063'933.67
Avoirs de vieillesse des invalides au 31 décembre	85'048'523.20	76'709'252.40
En 2005, 28'703 (27'788 en 2004) avoirs de vieillesse ont été tenus conformément à la LPP.		
La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à :	1'124'161'551.00	1'015'281'608.00
Pensions mensuelles en cours au 01.01.2006		
6'106 (5'699 en 2004) pensions de retraite	2'972'798.60	2'586'895.75
1'303 (1'281 en 2004) pensions d'invalidité	857'281.35	822'342.20
919 (857 en 2004) pensions de veuve	266'840.27	242'633.84
180 (176 en 2004) pensions d'orphelins	37'120.05	37'605.20
317 (316 en 2004) pensions d'enfants d'invalides	47'986.55	46'971.55
306 (279 en 2004) pensions d'enfants de retraité	44'593.50	37'911.10
	4'226'620.32	3'774'359.64
9'131 (8 608 en 2004) pensions LPP		
La valeur en capital de ces pensions s'élevait à :		
au taux de 0,0%	958'467'000.00	866'865'000.00
au taux de 4,0%	626'300'000.00	563'547'000.00
Fonds de garantie LPP		
Le coût pour la CPEV se résume comme il suit :		
Contributions dues 2003		3'812'259.00
Subsides accordés 2003		-88'332.50
Contributions dues 2005 / 2004	3'376'945.00	3'941'802.00
Solde à charge de la CPEV	3'376'945.00	7'665'728.50

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Evolution du capital de prévoyance

En milliers de CHF



■ Capital de prévoyance

EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des mesures structurelles ont été prises sur la base de travaux entrepris incluant la présence de l'expert de la Caisse. La projection effectuée à cet effet a permis de fixer le cadre de la révision de loi entrée en vigueur au 1er janvier 2006.

L'expert de la Caisse a effectué **une analyse** sur le compte d'exploitation prévisionnel 2005-2020, dont les principales conclusions peuvent se résumer comme il suit :

«Le rendement joue évidemment un rôle important. Il faut en effet un rendement de 4.25% pour que le degré de couverture atteigne l'objectif de 75% au terme des 15 ans. Le degré de couverture final se situe à 80% si le rendement est de 4.5% et à 87% si le rendement est de 5%».

«D'autre part, toutes les situations financières sont établies sans tenir compte d'une Réserve de fluctuations de valeurs alors qu'une telle réserve est nécessaire compte tenu de la stratégie de placement. En pratique, c'est le degré de couverture supérieur à l'objectif qui est considéré comme Réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à ce que celle-ci ait atteint son niveau cible».

«Des mesures structurelles ont été prises et elles auront un effet favorable sur l'évolution du degré de couverture de la Caisse. Cependant, la situation financière mérite d'être suivie avec soin puisqu'une variation du taux annuel d'augmentation des salaires ou du taux de rendement a un effet important sur le niveau du degré de couverture».

Les mesures structurelles mentionnées ci-dessus résolvent les points de la dernière **expertise technique** qui a été établie sur la base de la situation financière au **31.12.2002 / 01.01.2003**.

Pour mémoire, les principales conclusions de **Hewitt Associés** (anciennement PRASA Hewitt) étaient les suivantes :

« La situation financière de la CPEV s'est dégradée au cours de ces dernières années puisque le degré de couverture, qui était de 73.4% lors de l'expertise établie au 1er janvier 2000, a passé à 64.1% au 1er janvier 2003. Cette dégradation est due à l'évolution défavorable des marchés boursiers au cours de ces dernières années ».

« Les résultats des simulations sur 10 ans établies selon plusieurs scénarios conduisent à une détérioration du degré de couverture au cours de ces prochaines années ».

« Dans ces conditions, il est nécessaire de repousser le délai dans lequel le degré de couverture de 75% devrait être atteint et, dans l'intervalle, de se donner les moyens de l'atteindre dans des conditions normales de rendement des capitaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'envisager des mesures touchant également les prestations et de mener une analyse sur des éléments tels que l'âge de la retraite, le nombre d'années pour obtenir la rente maximum, les conditions de retraite ainsi que l'indexation des rentes en cours ».

Une nouvelle expertise actuarielle sera établie au 31.12.2006 / 01.01.2007.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par la Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4% (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1% afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

En 2005, un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la Caisse. Ce document a été approuvé par l'expert agréé de la Caisse et il est porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance.

Il précise notamment la politique de constitution des provisions techniques.

(en CHF)	31.12.2005	31.12.2004
Provision pour changement des tables actuarielles (100%)	114'788'120.00	88'241'100.00
Provision pour indexations futures (100%)	128'028'923.00	0.00
Total des provisions techniques (100%)	242'817'043.00	88'241'100.00

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 2.5% des capitaux de prévoyance des actifs et des bénéficiaires de pensions au 31.12.2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0.25% des capitaux de prévoyance. Au 31.12.2005, la provision atteint 1.25% des capitaux de prévoyance.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la Réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations calculée selon les bases actuarielles de la Caisse est prélevée de la provision.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Le règlement actuariel a été appliqué.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2005, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, est calculé comme il suit :

(en CHF)	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100%)	9'426'042'047.00	8'912'517'600.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 38% en 2005, 39% en 2004)	-3'581'895'978.00	-3'475'881'900.00
Total des capitaux de prévoyance	5'844'146'069.00	5'436'635'700.00
Réserve de fluctuation de valeurs	973'497'613.01	853'346'988.83
Fonds libres	233'912'714.61	0.00
Fortune de prévoyance disponible	7'051'556'396.62	6'289'982'688.83
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	74.81%	70.57%

5.8.1 Degré de couverture minimum de la Caisse

A l'entrée en vigueur de la loi du 18 novembre 2003, soit au 1.1.2004, le degré de couverture minimum était de 60%.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75% (art. 144k).

Le degré de couverture minimum augmente par paliers annuels de 1%. Au 1.1.2006, il s'élève à 62% – (art. 144k).

Degré de couverture minimum art. 144k LCP	62.00%	61.00%
--	---------------	---------------

5.9 Fonds libres

L'objectif du montant porté dans la rubrique des fonds libres est de couvrir les risques liés à l'évolution du degré de couverture minimum de la Caisse selon art. 144k LCP. Pour 2005, l'entier de l'excédent de produit a été comptabilisé dans ce poste.

Cette information a fait l'objet d'une modification suite à une erreur constatée dans l'édition papier. Le montant donné ici est correct, et correspond à celui validé par l'organe de contrôle.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation tactique des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Les Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de limites de placements.

Au 31 décembre 2005, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme il suit :

Répartition des placements selon OPP2

(en millions de CHF)	Limites OPP2		Situation au 31.12.2005		Situation au 31.12.2004	
		%	CHF	%	CHF	%
Liquidités, créances à court terme et compte de régularisation actif		100	398.66	5.63	171.86	2.72
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		100	722.46	10.20	712.30	11.27
Titres de gages immobiliers	100	75	733.10	10.35	751.60	11.90
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	30	30	0.00	0.00	0.00	0.00
Obligations de débiteurs étrangers		20	1'238.51	17.48	1'123.47	17.78
Actions de sociétés étrangères		25	971.83	13.72	816.99	12.93
Actions de sociétés suisses	50	30	958.89	13.54	807.43	12.78
Hedge Funds, Private Equity et autres actifs	70	0	378.94	5.35	302.60	4.79
Immobilier suisse		50	1'681.26	23.73	1'631.62	25.82
			7'083.65	100.00	6'317.88	100.00

Placements collectifs

En 2005, un Fonds Institutionnel à compartiments multiples est créé par les Retraites Populaires. La Caisse a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille. La liste des dérivés ouverts figure au point 6.5 ci-après.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève) qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement. Un rapport mensuel est établi.

Performance globale

Chaque année, la Caisse fait calculer la performance par le consultant Coninco SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

1. Les possibilités de placement ont été étendues sur la base d'un règlement de placement.
2. L'analyse performance – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs, réalisées en 2005 par PPCmetrics SA, à Zurich, ont déterminé, de manière concluante, que cette nouvelle répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2006 et de leur volatilité, l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs est compris entre 6,88% et 13,76% (entre 7,40 et 14,80% en 2004) de l'ensemble des placements.

(en CHF)

	2005	2004
Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs		
Réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	853'346'988.83	706'112'171.26
Première application de la norme Swiss GAAP RPC 26	0.00	199'762'010.58
Dissolution (-) / Attribution (+) de l'exercice	120'150'624.18	-52'527'193.01
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	973'497'613.01	853'346'988.83

Le total des placements au 31 décembre 2005 s'élève à CHF 7'074'837'303.83 (2004 CHF 6'297'883'243.39).

6,88% représentent CHF 486'748'806.50 (en 2004, 7,40% représentent CHF 466'043'000.00).

13,76% représentent CHF 973'497'613.01 (en 2004, 14,80% représentent CHF 932'086'000.00).

L'objectif de 2 écarts-type de la Réserve de fluctuation de valeurs est atteint.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif en CHF	31.12.2005	31.12.2004
Placements	7'074'837'303.83	6'297'883'243.39
Liquidités	377'437'776.52	143'104'352.80
Créances à court terme	12'418'191.64	8'756'932.65
Caisse intercommunale de pensions	1'489'738.86	0.00
Etat de Vaud	572'413.18	0.00
Hospices cantonaux	988'537.80	376'362.67
Administration fédérale des contributions	4'152'615.70	5'149'594.70
Annuités à percevoir	2'328'880.15	2'170'582.35
Chauffage	1'907'184.45	78'001.80
Loyers à recevoir	1'207'860.70	975'836.70
Débiteurs pour travaux immobiliers refacturés	385'960.80	534'974.43
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	0.00	1'580.00
Correctif d'actif	-615'000.00	-530'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	722'462'539.90	712'304'577.24
Obligations cotées	0.00	532'899'486.00
Placements collectifs	585'747'473.85	9'889'670.74
Prêts aux corporations de droit public	136'633'364.05*	164'333'717.50
Prêts divers	81'702.00	5'181'703.00
Obligations de débiteurs étrangers	1'238'509'632.46	1'123'469'496.64
Obligations	439'248'017.66	742'117'164.96
Placements collectifs	799'261'614.80	381'352'331.68
Actions de sociétés suisses	958'888'574.80	807'434'689.79
Actions cotées	0.00	620'296'443.00
Actions non cotées	1'621'698.00	621'333.00
Placements collectifs	957'266'876.80	186'516'913.79
Actions de sociétés étrangères	971'828'112.40	816'989'786.92
Placements collectifs	971'828'112.40	816'989'786.92
Titres de gages immobiliers	733'095'286.50	751'601'473.15
Crédits de construction	8'833'729.50	3'178'907.10
Créances hypothécaires	697'930'917.00	738'194'966.05
Placements collectifs	26'666'640.00	12'027'600.00
Correctif d'actif	-336'000.00	-1'800'000.00
Immobilier suisse	1'681'256'692.59	1'631'620'389.96
Immobilier direct	1'678'160'597.75	1'628'777'858.91
Placements collectifs	3'371'000.00	3'320'000.00
Correctif d'actif	-274'905.16	-477'468.95
Hedge Funds	296'861'538.63	246'110'743.61
Private Equity	82'041'924.39	56'453'766.63
Autres actifs	37'034.00	37'034.00

* Le compte « prêts aux corporations de droit public » comprend CHF 20'000'000.- de prêts à l'Etat de Vaud (2004 : CHF 40'000'000.-).

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Véhicule de placements	Type d'instrument	Volume des contrats au 31.12.2005 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2005 en CHF *	Volume des contrats au 31.12.2004 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2004 en CHF *
Obligations de débiteurs étrangers	Opérations devises à terme	néant	néant	243'539'797.22	-1'020'501.55
Actions de débiteurs étrangers	Contrat future	néant	néant	37'139'330.87	-12'754.25
Actions de débiteurs suisses	Achat put	néant	néant	10'945'000.00	-59'136.60
Total				291'624'128.09	-1'092'392.40

* compris dans la valeur boursière des mandats au 31.12.05 et 31.12.04

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Prêts sur titres au 31 décembre				
Véhicule de placements	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2005 en CHF	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2004 en CHF
Obligations de débiteurs étrangers	néant	néant	33	134'647'411.00
Actions de débiteurs suisses	néant	néant	9	21'283'492.00
Actions de débiteurs étrangers	néant	néant	1	11'839'500.00
Total			43	167'770'403.00

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105% de la valeur total des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (obligations gouvernementales ou AAA, obligations ayant un rating minimum de AA). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par le dépositaire global.

Engagements de versements complémentaires						
Véhicule de placements	Engagement en devises étrangères au 31.12.2005	au cours de	Engagement au 31.12.2005 en CHF	Engagement en devises étrangères au 31.12.2004	au cours de	Engagement au 31.12.2004 en CHF
Actions non cotées de débiteurs suisses (en CHF)	néant		néant			125'000.00
Private Equity			107'400'428.21			71'390'505.77
a) en CHF			1'355'100.99			2'435'037.44
b) en SEK	10'800'000.00	0.1656	1'788'487.56	18'300'000.00	0.1711	3'131'327.64
c) en EUR	40'568'821.42	1.5546	63'067'478.40	26'695'164.28	1.5456	41'260'045.91
d) en USD	31'252'597.79	1.3180	41'189'361.26	21'602'405.05	1.1371	24'564'094.78
Total			107'400'428.21			71'515'505.77

Les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

Engagements découlant des crédits de construction

Le montant pour 2005 s'élève à CHF 10'176'270.50 (2004 CHF 25'781'092.90).

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF

	2005	2004
Résultat net des placements	735'571'364.51	253'798'953.43
Résultat net sur liquidités	1'006'136.62	227'424.13
Produits sur liquidités	2'277'918.24	556'286.43
Charges sur liquidités	-1'271'781.62	-328'862.30
Résultat net sur créances à court terme	-120'530.38	-98'788.51
Produits	69'725.32	244.35
Frais	-190'255.70	-99'032.86
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	13'699'140.44	18'666'170.76
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	15'120'390.52	22'300'285.51
Gains sur obligations	2'104'498.10	11'322'446.98
Produits sur prêts aux corporations de droit public	5'587'238.75 *	6'362'732.10
Produits sur prêts divers	148'050.00	307'900.00
Frais sur obligations	-819'807.91	-1'537'657.48
Pertes sur obligations	-8'272'061.70	-19'908'291.75
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-158'929.92	-170'310.28
Frais sur prêts divers	-10'236.40	-10'934.32
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers	107'942'851.79	24'169'277.21
Intérêts	30'299'303.02	43'919'523.29
Gains	90'221'633.37	21'645'892.45
Frais	-2'746'043.50	-3'253'255.85
Pertes	-9'832'041.10	-38'142'882.68
Résultat net sur actions de sociétés suisses	257'344'273.33	54'766'986.15
Produits	12'697'436.20	12'414'580.55
Gains	250'501'024.96	58'096'469.30
Frais	-1'416'217.38	-2'365'464.91
Pertes	-4'437'970.45	-13'378'598.79
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	211'839'346.15	24'995'954.90
Produits	4'352'757.86	11'322'802.57
Gains	209'089'725.67	205'400'662.81
Frais	-1'427'230.18	-3'929'493.11
Pertes	-175'907.20	-187'798'017.37
Résultat net des titres de gages immobiliers	23'072'170.31	22'467'588.83
Produits des crédits de construction	263'666.05	128'865.65
Produits sur créances hypothécaires	22'845'911.25	23'260'860.00
Frais des crédits de construction	-27'764.21	-1'709.31
Frais sur créances hypothécaires	-1'198'382.78	-815'957.01
Pertes sur créances hypothécaires	-275'260.00	-104'470.50
Variation du correctif d'actif	1'464'000.00	0.00
Résultat net immobilier	100'994'073.22	97'333'139.22
Produits des immeubles	114'995'697.35	112'205'909.30
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	852'454.30	925'988.20
Gains	19'254'791.63	17'164'304.82
Entretien et autres charges	-26'248'328.93	-25'315'521.17
Frais de gestion	-7'860'541.13	-7'647'541.93
Résultat net sur Hedge Funds	10'286'534.54	9'544'850.92
Produits	568'367.40	283'632.70
Gains	10'741'953.72	9'827'842.62
Frais	-873'824.58	-566'624.40
Pertes	-149'962.00	0.00
Résultat net sur Private Equity	9'507'567.69	1'726'409.58
Produits	1'246'228.45	19'864.75
Gains	12'055'155.65	3'259'683.78
Frais	-317'314.27	-204'244.12
Pertes	-3'476'502.14	-1'348'894.83
Résultat net sur autres actifs	-199.20	-59.76
Frais	-199.20	-59.76

* Le compte « produits sur prêts aux corporations de droit public » comprend un montant d'intérêts de CHF 1'252'777.80 (2004 CHF 1'850'000.-) pour le prêt à l'Etat de Vaud.

6.7 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net sont pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les bénéfices réalisés, les pertes réalisées ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

Eléments du bilan	Capital moyen investi (Méthode Hambourgeoise)	Performance nette de la Caisse	
		en CHF	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	236'458'028.95	885'606.24	0.37%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	713'813'654.10	13'699'140.44	1.92%
Obligations de débiteurs étrangers	1'134'884'116.15	107'942'851.79	9.51%
Actions de sociétés suisses	765'459'859.05	257'344'273.33	33.62%
Actions de sociétés étrangères	800'889'757.17	211'839'346.15	26.45%
Titres de gages immobiliers	743'689'551.53	23'072'170.31	3.10%
Immobilier suisse	1'649'533'885.81	100'994'073.22	6.12%
Hedge Funds	275'129'970.35	10'286'534.54	3.74%
Private Equity	63'056'498.67	9'507'567.69	15.08%
Autres actifs	37'034.00	-199.20	-0.54%
Performance sur placements	6'382'952'355.78	735'571'364.51	11.52%
Compte de régularisation actif	-49'643.85	0.00	0.00%
Performance de l'actif	6'382'902'711.93	735'571'364.51	11.52%
Prestations de libre passage	-3'133'941.70	0.00	0.00%
Autres dettes	-2'577'799.10	44'582.45	-1.73%
Compte de régularisation passif	-36'851.10	0.00	0.00%
Provisions non techniques	-9'246'300.00	-434'943.00	4.70%
Performance de l'actif net	6'367'907'820.03	735'181'002.99	11.55%

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres postes du bilan	31.12.2005	31.12.2004
en CHF		
Actif		
Compte de régularisation actif	8'808'738.30	20'001'549.04
Intérêts courus	3'785'031.65	15'635'548.84
Autres comptes de régularisation	5'023'706.65 *	4'366'000.20
Passif		
Autres dettes	10'506'375.61	8'264'345.90
Retraites Populaires	830'526.46	968'320.46
Caisse intercommunale de pensions	0.00	35'317.39
Etat de Vaud	0.00	117'336.49
Fournisseurs	38'843.60	6'671.20
Créancier AFC	63'636.71	30'782.14
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	159'796.10	160'324.50
Chauffage	1'142'109.45	676'565.00
Créanciers divers immobilier	4'818'450.20	2'115'061.08
Comptes en suspens - pensionnés	76'068.09	212'165.64
Fonds de garantie	3'376'945.00	3'941'802.00
Compte de régularisation passif	5'732'113.85	6'163'527.70
Loyers perçus d'avance	3'745'228.50	4'352'583.20
Autres comptes de régularisation	1'986'885.35	1'810'944.50
Provisions non techniques	9'815'823.00	9'246'300.00
Fonds de prévoyance	9'295'823.00	8'806'300.00
Solde au 1er janvier	8'806'300.00	8'365'400.00
Finances d'entrées	474'653.83	484'196.79
Attribution au taux technique de 4.0%	354'943.97	336'700.46
Prestations versées (voir point 7 de l'annexe)	-340'074.80	-379'997.25
Autres provisions	520'000.00	440'000.00

* Le compte « Autres comptes de régularisation » comprend CHF 4'808'479.62 (2004: CHF 4'114'495.60) de cotisations à recevoir de l'employeur.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation (suite)

Autres postes du compte d'exploitation

(en CHF)

	2005	2004
Produits		
Cotisations des salariés	158'245'791.91	156'411'336.95
Article 12 LCP (8% et 9%)	156'842'513.14	155'062'393.20
« 12 LCP (1% dès 2003)	118'668.40	96'574.33
« 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'284'018.24	1'251'496.37
« 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	592.13	873.05
Cotisations de l'employeur	158'245'791.91	156'411'336.95
Article 12 LCP (8% et 9%)	156'842'513.14	155'062'393.20
« 12 LCP (1% dès 2003)	118'668.40	96'574.33
« 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'284'018.24	1'251'496.37
« 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	592.13	873.05
Cotisations supplémentaires des salariés	4'884'504.08	4'486'951.70
Article 26 LCP (1%)	111.12	63.65
« 26 LCP (2%)	222.24	127.30
« 26 LCP (8% et 6%)	813'033.98	675'895.49
« 26 LCP (8% et 9%)	2'216.39	1'819.24
« 26 LCP (16% et 18%)	3'887'869.11	3'645'877.75
« 27 LCP (8% et 6%)	41'916.30	35'524.08
« 27 LCP (8% et 9%)	4'757.18	6'580.40
« 27 LCP (16% et 18%)	134'377.76	121'063.79
Finances d'entrée	474'653.83	484'196.79
Cotisations supplémentaires de l'employeur	106'047'451.46	104'869'317.23
Article 13 LCP (8% et 6%)	104'574'757.47	103'379'348.72
« 13 LCP (1% dès 2003)	118'668.40	96'574.33
« 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 6%)	856'012.16	834'294.13
« 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	592.13	873.05
« 26 LCP (8% et 9%)	2'216.39	1'819.24
« 26 LCP (16% et 15%) employeurs	484'399.99	540'609.91
« 27 LCP (8% et 9%)	4'757.18	6'580.40
« 27 LCP (16% et 15%) employeurs	6'047.74	9'217.45
Récapitulation des cotisations		
Salariés	163'604'949.82	161'382'485.44
Employeur	264'293'243.37	261'280'654.18
Somme des salaires cotisants	1'791'376'433	1'767'611'144
Plan de base 24%	1'779'439'268	1'757'860'041
Plan risque 3%	11'937'165	9'751'103

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation (suite)

Autres postes du compte d'exploitation

(en CHF)	2005	2004
Charges		
Prestations extra-réglementaires	340'074.80	379'997.25
Prestations du Fonds de prévoyance :		
Pensions servies	262'669.65	318'125.00
Prestations uniques	36'323.60	12'464.85
Allocations de Noël	36'500.00	38'500.00
Libérations remboursement	4'581.55	10'907.40
Prestations de sortie	118'340'531.30	123'435'283.50
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2005, 1590 assurés (1'571 en 2004) ont démissionné sans avoir droit à une pension	65'244'684.95	73'623'229.30
Versements anticipés pour la propriété du logement et du divorce :		
En 2005, 475 (475 en 2004) pour l'accession à la propriété	44'294'030.45	43'184'318.10
En 2005, 98 (87 en 2004) ensuite de divorce	8'801'815.90	6'627'736.10
Frais d'administration	7'565'074.22	6'991'407.93
Charges Conseil + Assemblée des délégués	324'691.96	271'034.26
Frais d'examen médicaux	37'340.46	26'335.46
Expertises – travaux techniques	273'572.65	208'591.35
Divers	10'491.30	9'628.13
Frais de gestion administrative	6'918'977.85	6'475'818.73

Suivi des frais de gestion

	2005	2004
Traitements cotisants	1'791'376'433	1'767'611'144
Pensions en cours	382'420'398	365'129'603
Frais tarifaires	10'989'710	10'721'741
0,4% des traitements cotisants	7'165'506	7'070'445
1,0% des pensions en cours	3'824'204	3'651'296
Frais d'administration	7'565'074	6'991'408
Effectifs des assurés actifs et pensionnés	38'452	37'325
Frais d'administration par assuré / pensionné	196.74	187.31

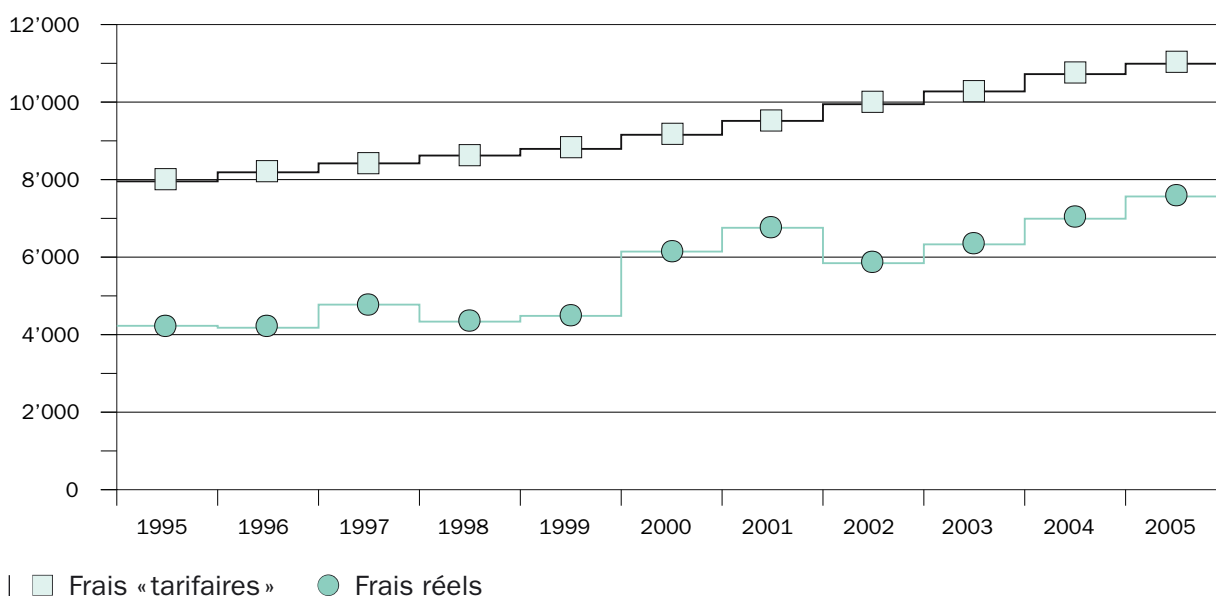
Cette augmentation tient compte du renchérissement intervenu de septembre 2004 à septembre 2005 (IPC: + 1.4%).

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la Caisse que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0.4% des traitements cotisants des actifs + 1% des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

Le graphique qui suit démontre que les frais d'administration de la Caisse sont nettement inférieurs aux frais tarifaires.

Comparaison entre les frais « tarifaires » et les frais réels

En milliers de CHF



8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes 2004 ont été soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance des fondations. Nous restons dans l'attente de son accord.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La novelle du 24 novembre 2003 a fixé l'objectif d'atteindre le degré de couverture minimum de 75% en 2019. A l'entrée en vigueur de la novelle au 1er janvier 2004, le degré de couverture minimum était fixé à 60%. Il augmente ensuite par paliers annuels de 1%.

Afin d'atteindre cet objectif le législateur a introduit des mesures dites « structurelles » afin d'atteindre l'objectif susmentionné. La modification de loi a été votée et acceptée par le Grand Conseil le 4 octobre 2005.

L'entrée en vigueur de ces mesures est fixée au 1er janvier 2006.

Les principales mesures prises sont les suivantes :

- augmentation de la durée de cotisation ;
- augmentation de la déduction de coordination ;
- abattement de l'indexation des pensionnés ;
- élévation de l'âge minimum de la retraite pour certaines catégories de personnel.

Ces mesures devraient déployer leurs effets progressivement.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la Caisse.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la Caisse à des locataires d'un immeuble propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la Caisse, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Inventaire

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

Liste des immeubles par district

District d'Aigle

Aigle :

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex :

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

District d'Aubonne

Aubonne :

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Bière :

En Fagne

District de Cossonay

Cossonay :

Morges 24

District d'Echallens

Échallens :

Couronne 6-8

Étagnières :

Crêts 4

District de Grandson

Sainte-Croix :

Barbey William 1
Beau-Séjour 16

District de Lausanne

Belmont-sur-Lausanne :

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Cheseaux-sur-Lausanne :

Derrière-la-Ville 12-14
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugetta 11
Sorécot 12
Sorécot 14
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Crissier :

Pré-Fontaine 61-63

Épalinges :

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vaugueny 2-4-6-8,
Croisettes 17-19-21

Lausanne :

Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84 A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Borde 3 A-B-C-D, 5 C-D
(participation)
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5 (droit de superficie)
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12
Collonges 12 bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3-5-7
Devin 3
Échallens 68
Entrebois 2
Furet 6-8
Gottettaz 14-16
Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4 A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34, Marc Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14, Crêtes 7, Traversière 1
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40
Rambert E. 24
Rond-Point 1

Lausanne (suite) :

Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37 C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 17 (participation)
Université 18-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffy 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16
World Trade Center (participation)

Paudex :

Fontaine 3
Charrettaz 1
Simplon 32

Prilly :

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Pully :

Fontanettaz 33
Forêt 39-41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20
Ramuz 33

Renens :

Avenir 29-31
Avril 14 9-11-13
Baumettes 72-84 (participation)
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9 bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7 bis

District de Lavaux

Chexbres :

Grand-Rue 2

Cully :

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry :

Petite-Corniche 15-17-19

Savigny :

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

District de Morges

Bussigny-près-Lausanne :
Alpes 23-31
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens :
Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Plaine 12-18
Tilleul 6-8

Écublens :
Croset 12 C-D
Croset 13 A-B-C-D-E-F
Croset 15 A-B-C-D-E-F
Croset 17 B
Croset 17 C
Croset 17 E
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15 A-B-C
Vallaire 6-8

Morges :
André 8
Bochet 12-14
Gare 11 B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Kupfer 10-12
Saint-Louis 4-6
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Vogéaz 9-11
Warnery 6-6 bis

Préverenges :
Genève 64 A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex :
Penguey 5

Saint-Sulpice :
Vallaire 1
Venoge 7

Tolochenaz :
Saux 6 A
Saux 6 B

District de Moudon

Moudon :
Burnand-Eugène 20
Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15

District de Nyon

Gland :
Molard 2-4

Nyon :
Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6 C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22
Tattes-d'Oie 85

District d'Orbe

Bavois :
Les Gubières I & II

Chavornay :
Grand-Rue 87
Jura 34

Orbe :
Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2 bis
Plamont 5
Plamont 7

Vallorbe :
Mont-d'Or 14-16-18

District d'Oron

Oron-la-Ville :
Flon 3

District de Payerne

Payerne :
Favez 22-24-26
Temple 6
Temple 19

District de Rolle

Mont-sur-Rolle :
Fauvette 3

Perroy :
Gare 2

Rolle :
Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

District de La Vallée

Le Sentier :
Neuve 15

District de Vevey

Blonay :
Brent 17

Chernex :
Fontanivent 36-38

Clarens :
Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz :
Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
Levant 22
Muller Ed. 19
Sully 25

Montreux :
Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier :
Deux-Villages 66

Vevey :
Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61 A-B,
Nestlé 28-30 (participation)
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-C-D,
Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-Guisan
39-41-43

District d'Yverdon

Yverdon-les-Bains :
Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Fleurettes 9
Fleurettes 20-38
Haldimand 19 B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32
Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

Hors Canton

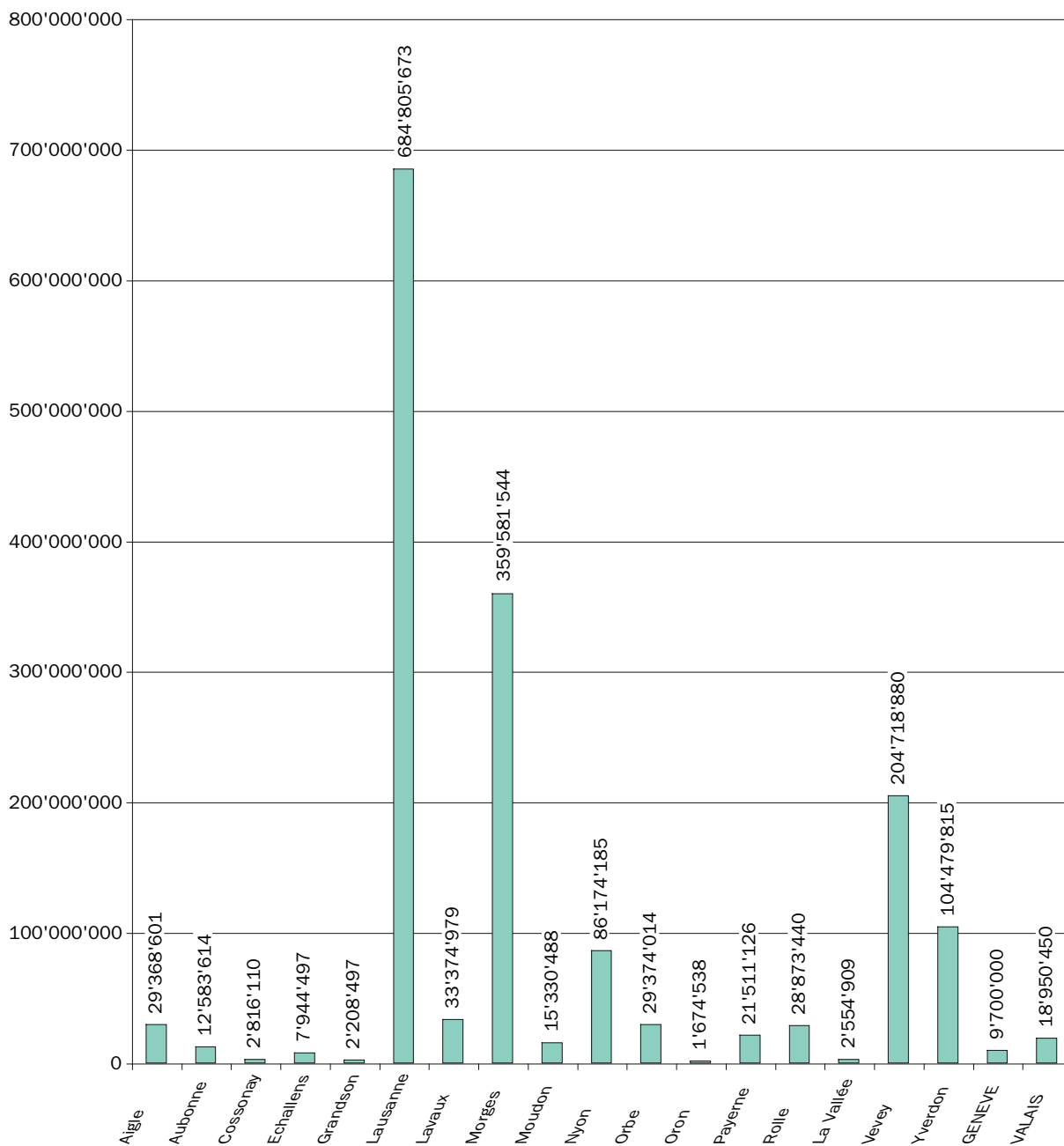
Genève :
World Trade Center (participation)

Martigny :
Finettes 32-36

Valeurs au bilan par district

Au 31 décembre 2005

en CHF



Rapport de l'Organe de contrôle

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de la
Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2006

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

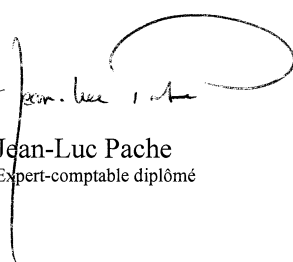
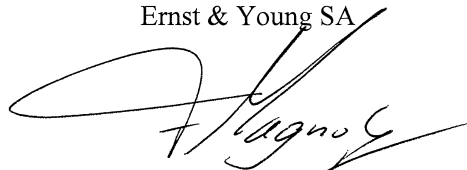
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi du 18 juin 1984, état au 1^{er} janvier 2006 compte tenu des nouvelles du 24 novembre 2003, du 9 novembre 2004 et du 4 octobre 2005 sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Florian Magnolfay
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

Jean-Luc Pache
Expert-comptable diplômé

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2006

Pensions mensuelles

(2005)	2006		Base	Allocation	Total
(1928)	1957	pensions d'invalidité définitive	3'480'710.35	304'908.40	3'785'618.75
(27)	35	pensions d'invalidité temporaire	67'382.30	15.30	67'397.60
(6473)	6767	pensions de retraite	21'198'838.20	1'943'596.45	23'142'434.65
(1851)	1875	pensions de conjoint survivant	2'603'022.45	850'823.40	3'453'845.85
(992)	1032	pensions d'enfant	588'657.65	16'641.25	605'298.90
(11271)	11666	pensions	27'938'610.95	3'115'984.80	31'054'595.75

Suppléments temporaires

(312)	317	suppléments «invalidité définitive»			142'276.35
(33)	31	suppléments «invalidité temporaire»			21'530.90
(1134)	1355	suppléments «retraite»			1'522'535.55
(1479)	1703	suppléments			1'686'342.80

Avances AVS

(369)	401	avances en cours de paiement			224'423.10
(394)	397	avances en cours de remboursement			160'255.05

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2006 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

Montants exprimés en millions de francs	
Pensions de base	
- au taux de 0,0%	6'573'923'500.000
- au taux de 4,0%	4'324'545'200.000

Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)

Entrée dans la CPEV à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	501	894	1395
21	363	669	1032
22	611	1058	1669
23	348	808	1156
24	602	1175	1777
25	1133	1277	2410
26	659	832	1491
27	718	795	1513
28	534	594	1128
29	483	552	1035
30	614	552	1166
31	400	484	884
32	380	500	880
33	372	474	846
34	314	437	751
35	305	461	766
36	305	423	728
37	264	402	666
38	227	386	613
39	199	432	631
40	173	361	534
41	127	324	451
42	114	295	409
43	105	309	414
44	107	243	350
45	81	210	291
46	72	188	260
47	69	156	225
48	49	137	186
49	45	112	157
50	46	118	164
51	39	78	117
52	27	63	90
53	22	52	74
54	16	41	57
55	13	39	52
56	21	41	62
57	19	31	50
58	10	17	27
59	22	18	40
60	14	18	32
61	5	10	15
62	10	5	15
63	6	3	9
64	2		2
65		2	2
Total	10'546	16'076	26'622
Âge moyen à l'entrée* :	30.05	31.03	30.11
2004	30.01	30.10	30.07

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2006

Âge	Hommes	Femmes	Effectif total
22	9	31	40
23	26	126	152
24	39	185	224
25	101	359	460
26	137	356	493
27	175	367	542
28	188	438	626
29	189	453	642
30	230	488	718
31	231	454	685
32	241	424	665
33	249	442	691
34	292	455	747
35	259	445	704
36	280	376	656
37	278	402	680
38	317	409	726
39	331	452	783
40	342	462	804
41	331	465	796
42	350	492	842
43	339	483	822
44	313	489	802
45	317	506	823
46	357	496	853
47	400	510	910
48	374	504	878
49	324	472	796
50	366	455	821
51	357	473	830
52	315	468	783
53	328	446	774
54	302	410	712
55	313	391	704
56	283	393	676
57	250	331	581
58	238	328	566
59	233	280	513
60	174	181	355
61	159	188	347
62	100	98	198
63	49	65	114
64	48	20	68
65	9	8	17
66	1		1
67	1		1
68	1		1
Total	10'546	16'076	26'622
Âge moyen* :	44.07	42.07	43.05
1.1.2005	44.04	42.03	43.01

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2006

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*
Gardiens-geôliers	H		11	61	71	48	29	27	15	6		268	40.11
	F		7	1	5	4	7	2				26	39.04
Infirmiers	H	13	98	102	71	82	54	52	32	8		512	39.01
	F	127	504	380	340	345	350	243	211	56	2	2'558	39.08
Éducateurs	H		1	2	3	5	1	2	3			17	43.03
	F	4	33	30	24	19	24	29	17	4		184	41.00
Enseignants primaires	H	15	137	172	139	143	211	264	97	16		1'194	43.00
	F	160	650	652	458	637	781	787	427	82	2	4'636	42.01
Gendarmes	H	27	78	91	79	97	81	77	37			567	40.02
	F	4	16	6		1						27	28.07
Police de sûreté	H	2	11	27	40	48	40	31	17			216	42.11
	F	2	12	12	4	1		1	1			33	32.04
Professeurs-assistants	H			14	17	22	15	6	8	9		91	44.09
	F		3	3	4	7	6	4	2	2		31	44.01
Personnel administratif	H	13	240	362	437	546	591	516	512	208	6	3'431	45.06
	F	41	473	683	756	769	733	698	624	266	3	5'046	43.09
Enseignants professionnels	H	1	42	94	132	133	132	145	115	60		854	45.08
	F		49	78	64	71	80	56	48	10	1	457	42.08
Enseignants secondaires	H	1	87	170	220	225	253	241	195	69	2	1'463	45.02
	F	1	107	244	219	285	252	237	231	56		1'632	44.04
Pasteurs	H		3	11	13	23	47	43	30	18		188	48.11
	F		4	5	11	20	23	15	11	3		92	45.11
Cantonniers	H	1	9	15	42	45	46	48	35	17		258	46.06
	F												
Ouvriers	H		57	105	173	210	215	159	160	66		1'145	45.07
	F	2	51	98	134	166	142	111	97	47		848	44.05
Personnel de laboratoire	H	1	16	12	15	12	18	18	5	1		98	41.06
	F	1	64	68	62	59	76	57	46	18		451	42.06
Préfets, présidents de tribunaux	H					5	8	2	12	8		35	53.07
	F			2	2	2	6	4	5	3		24	49.10
Professeurs d'Université	H			5	13	31	31	37	44	44	4	209	52.06
	F			1	1	5	8	8	3	5		31	50.11
Effectif par sexe	H	74	790	1'243	1'465	1'675	1'772	1'668	1'317	530	12	10'546	44.07
	F	342	1'973	2'263	2'084	2'391	2'488	2'252	1'723	552	8	16'076	42.07
Effectif global	:	416	2'763	3'506	3'549	4'066	4'260	3'920	3'040	1'082	20	26'622	43.05

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2006

		Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Gardiens-geôliers	H	268	40.11	100.000000	268.0
	F	26	39.04	97.307692	25.3
Infirmiers	H	512	39.01	95.687181	489.9
	F	2'558	39.08	83.497395	2'135.9
Éducateurs	H	17	43.03	85.920000	14.6
	F	184	41.00	68.329542	125.7
Enseignants primaires	H	1'194	43.00	92.648757	1'106.2
	F	4'636	42.01	76.768555	3'559.0
Gendarmes	H	567	40.02	100.000000	567.0
	F	27	28.07	96.296296	26.0
Police de sûreté	H	216	42.11	100.000000	216.0
	F	33	32.04	94.848485	31.3
Professeurs-assistants	H	91	44.09	89.637326	81.6
	F	31	44.01	89.419355	27.7
Personnel administratif	H	3'431	45.06	94.539080	3'243.6
	F	5'046	43.09	78.880621	3'980.3
Enseignants professionnels	H	854	45.08	86.680031	740.3
	F	457	42.08	68.525377	313.2
Enseignants secondaires	H	1'463	45.02	92.883238	1'358.9
	F	1'632	44.04	77.245272	1'260.6
Pasteurs	H	188	48.11	95.566110	179.7
	F	92	45.11	71.032739	65.4
Cantonniers	H	258	46.06	100.000000	258.0
	F				
Ouvriers	H	1'145	45.07	97.573905	1'117.2
	F	848	44.05	78.359237	664.5
Personnel de laboratoire	H	98	41.06	98.061224	96.1
	F	451	42.06	81.839295	369.1
Préfets, présidents de tribunaux	H	35	53.07	98.571429	34.5
	F	24	49.10	85.375000	20.5
Professeurs d'Université	H	209	52.06	94.334928	197.2
	F	31	50.11	83.935484	26.0
Effectif par sexe	H	10'546	44.07	94.526184	9'968.7
	F	16'076	42.07	78.567190	12'630.5
Effectif global		26'622	43.05	84.889163	22'599.2
01.01.2005		25'825	43.01	85.840000	22'167.4

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

Âge de la retraite

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2006, l'âge minimum prévisible de la retraite des 26'622 assurés présents du plan de base est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans ¹	198	238	436
58 ans ¹	893	2'319	3'212
59 ans	181	536	717
60 ans	2'286	2'788	5'074
61 ans	660	833	1'493
62 ans	6'320	9'357	15'677
63 ans	6	3	9
64 ans	2		2
65 ans		2	2
Total	10'546	16'076	26'622
Âge moyen de la retraite* :	61.01	60.11	60.11
01.01.2005	60.11	60.09	60.10

¹ La variation entre 2004 et 2005 de ces catégories s'explique par l'élévation de l'âge minimum de la retraite de 57 à 58 ans selon les dispositions fédérales. Pour les assurés présents dans la Caisse le 31 décembre 2005, dont l'âge minimum de la retraite est fixé à 57 ans et qui sont nés avant le 1er janvier 1954, cet âge de retraite reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2005, 518 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	1		1
56 ans	1	2	3
57 ans	39	29	68
58 ans	11	14	25
59 ans	8	16	24
60 ans	63	46	109
61 ans	26	17	43
62 ans	61	65	126
63 ans	20	23	43
64 ans	7	6	13
65 ans	36	13	49
66 ans	10	3	13
70 ans	1		1
Total	284	234	518
Âge moyen de la retraite* :	61.01	60.09	60.11
En 2004, 513 retraites :	60.11	60.11	60.11

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

Âge des pensionnés au 1er janvier 2006

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
20 ans							
21							
22					1		1
23							
24				1			1
25							
26							
27			1				1
28							
29				1			1
30							
31			1	2			3
32				6			6
33			4	4		1	9
34				4		1	5
35			3	10			13
36			1	8			9
37			4	4		1	9
38			4	4	1		9
39			6	8	1	1	16
40			6	17	1	3	27
41			1	9		4	14
42			5	17	3	2	27
43			6	17		4	27
44			9	22		5	36
45			6	23	1	4	34
46			11	21	1	4	37
47			18	18		4	40
48			9	26	1	8	44
49			11	25	3	5	44
50			9	28	1	5	43
51			19	23	3	2	47
52			17	33		9	59
53			14	33	5	15	67
54			21	34	4	9	68
55	1		19	40	2	14	76
56	1	2	22	55	3	14	97
57	21	17	22	36	5	17	118
58	47	41	23	54	4	20	189
59	52	48	31	54	7	14	206
60	86	80	24	51	1	24	266
61	122	96	35	41	3	16	313
62	131	117	30	50	7	22	357
63	158	177	34	49	10	28	456
64	177	162	29	36	4	27	435
65	169	150	12	37	2	33	403
66	194	154	14	38	2	21	423
67	168	163	22	30	4	34	421
68	154	142	19	36	4	38	393
69	137	123	17	23	4	40	344

Âge des pensionnés au 1er janvier 2006 (suite)

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
70	140	115	19	19	2	45	340
71	157	116	10	26	5	40	354
72	153	113	23	27	2	40	358
73	134	120	14	14	2	53	337
74	144	111	19	19	3	52	348
75	148	84	19	12	2	52	317
76	121	100	15	7	4	66	313
77	122	95	9	21	5	60	312
78	93	87	10	6	4	69	269
79	115	80	5	12	4	62	278
80	82	93	7	7	2	68	259
81	84	62	10	4	2	66	228
82	81	66	10	5	1	68	231
83	71	66	4	5	1	64	211
84	73	66	1	5	1	57	203
85	75	48	3		2	68	196
86	58	40	3	1		52	154
87	37	30	3	3		40	113
88	38	37	1	3		50	129
89	27	21	1	4		46	99
90	24	19				36	79
91	20	15	2			26	63
92	13	15				30	58
93	10	7		1		21	39
94	9	3				23	35
95	9	5				9	23
96	4	2				10	16
97	2	5				15	22
98	2	1				3	6
99	2	2				1	5
100		1				1	2
101	3	1	1			1	6
102						1	1
103						1	1
Total	3'669	3'098	728	1'229	130	1'745	10'599
Âge moyen* :	71.11	71.06	61.09	58.10	63.10	76.01	70.02
01.01.2005	72.01	71.07	61.07	58.06	64.00	75.10	70.01

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

Contact et information

Coordonnées de la CPEV

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 11, 4ème étage, ouverte du lundi au vendredi de 8h à 11h45, et de 13h30 à 16h30.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse <http://www.cpev.ch>. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la Caisse et des dernières publications.

Coordonnées de la gérante

La CPEV est gérée par Les Retraites Populaires – Services aux Institutionnels, qui sont certifiées ISO 9001 et PM 9001.

Les Retraites Populaires
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
<http://www.lesrp.ch>
info@lesrp.ch



Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels



Imprimé en mai 2006

cpev